

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

Présent-e-s

Bureau :	GROGNUZ	Fabien	PLR	Président
	DOURNOW	David	UDC	1 ^{er} vice-président
	HALIMI	Hysri	PS	2 ^e vice-président
	UM	Esther	Ve	1 ^{ère} secrétaire
	CLERC	Tobias	PDC-VL	2 ^e secrétaire
	BALESTRA	Richard	MCG	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BALESTRA	Richard	MCG
	BOCCARD	Damien	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	PDC-VL
	BROCARD	Eric	PS
	BUCHER	Denis	Ve
	DIMOPOULOS	Elisa	PS
	FABRE	Michel	PS
	FRAUCHIGER	Roger	MCG
	HALDEMANN	Jessica	PLR
	HARTMANN	Esther	Ve
	HILLEMANN	Hartmut	PS
	HUBERT	Emile	UDC
	HUSANOVIC	Sanida	MCG
	ISWALA	Placide	PS
	LORENTZ	Sébastien	PLR
	LOUREIRO	Daniel	PS
	LÜTHI	Badia	PS
	MURCIANO	Claudine	Ve
	NOBS	Cyril	UDC
	SARATSIOTIS	Louisa	Ve
	SCANDURRA	Alessandro	PDC-VL
	SCHWEIZER	Adriana	UDC
	SEEGER	Pascal	PDC-VL
	SQUILLACI	Nicola	PDC-VL
	TROLLET	Grégory	PS
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve

<i>Excusé-e-s:</i>	GAETANINO	Marco	UDC
	SERRANO	Philippe	PLR

Assistent à la séance

LEUENBERGER	Nathalie	PS	Maire
CORNUZ	Eric	Ve	Conseiller administratif
TREMBLET	Laurent	PDC	Conseiller administratif

MCG Mouvement des citoyens genevois PS Parti socialiste
PDC-VL Parti démocrate-chrétien-Vert'libéraux UDC Union démocratique du centre
PLR Parti libéral-radical Ve Les Verts de Meyrin-Cointrin

En raison des dispositions liées au Covid-19, la séance a lieu au Théâtre Forum Meyrin.

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Election d'un suppléant pour la commission extraparlamentaire Colonie de vacances *La Ruche*.
6. Délibération n° 2020-08 relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes.
7. Délibération n° 2020-10 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 2'554'540.-** destiné à financer le remplacement ou l'acquisition de 20 véhicules pour les besoins du secrétariat général, des services de la sécurité municipale, du Théâtre Forum Meyrin, de la bibliothèque, des sports, de l'environnement, du développement social et de l'emploi, ainsi que de la gérance et de l'entretien des bâtiments.
8. Délibération n° 2020-15 relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans conformément à l'article 30, al. 1, lettre x, de la loi sur l'administration des communes.
9. Délibération n° 2020-05a relative au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone de développement 3 principalement affectée à des activités hospitalières, médicales et paramédicales et d'une zone 4B), au lieu-dit « La Tour » - MZ n°30'168-526. **Rapport de la commission développement urbain** (B. Lüthi, S).
10. Délibération n° 2020-07 relative au projet de plan d'extraction n° PE 02-2013 aux lieux-dits « Château des Bois, Les Sellières, Montfleury, Grand Bois, En

Pragny, Aux Noyers et A la Garenne » - commune de Satigny. **Rapport de la commission développement urbain** (B. Lüthi, S).

11. Délibération n° 2020-09 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 9'000'000.-** destiné à la rénovation et à l'extension du centre de loisirs de la Maison Vaudagne. **Rapport de la commission des travaux publics et entretien des bâtiments** (S. Lorentz, LR).
12. Résolution n° 2020-02 présentée par M. Denis Bucher au nom des Verts de Meyrin-Cointrin et de M. Pierre Boccard au nom des Libéraux-Radicaux Meyrin-Cointrin demandant la réaffirmation que toutes les personnes sont égales
13. Pétition n° X-2020-01 relative à la demande de mise à disposition gratuite et bisannuelle du Théâtre Forum Meyrin à l'orchestre de Meyrin Arcus Caeli.
14. Rapport des délégués au journal Meyrin Ensemble (M. Cornuz, Ve).
15. Annonces de projets.
16. Propositions individuelles.
17. Questions.

* * *

La séance est ouverte à 18h36.

M. Grognez procède aux salutations d'usage ; MM. Serrano et Gaetanino sont excusés. Il remercie l'ensemble du personnel du TFM pour l'organisation de cette séance et rappelle aux groupes politiques qu'ils doivent déposer leurs propositions et questions au Bureau avant la pause.

M. Grognez lit ensuite le code de bonne conduite et d'éthique des élus de la commune de Meyrin.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020**

Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2020 est **approuvé par 32 oui, soit à l'unanimité.**

* * *

2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

M. Grognuz souligne que le Bureau a reçu une lettre de M. Oberson et une autre de M. Christian Walder ; il précise qu'il s'agit de remerciements et qu'il ne va pas les lire ici car le Conseil municipal les a reçus en copie de courriers envoyés au Conseil administratif. Il indique ensuite que le Conseil municipal a également reçu une invitation à l'AG du club hippique de Meyrin et une autre à l'AG des Dauphins de Meyrin. Il précise qu'il se rendra à ces deux AG en tant que président du Conseil municipal.

M. Grognuz ajoute que les entreprises Vertical Technik AG et Little Green House ont envoyé de la publicité, respectivement pour des crèches clé en main et pour des installations de Work out ; il souligne que ces courriers seront transmis au Conseil administratif.

M. Grognuz indique enfin que le propriétaire du restaurant du Forum de Meyrin a envoyé un courrier concernant son établissement au Conseil administratif et qu'il a mis le Conseil municipal en copie ; il en fait la lecture :

« Madame la Maire, Messieurs,

J'ai bien reçu votre réponse défavorable à ma demande. Je constate que le Conseil municipal ne s'est pas prononcé.

D'autre part votre courrier ne mentionne en rien les modalités de recours ni l'instance compétente. De plus le courrier n'est pas signé par le conseil administratif.

Merci de votre réponse.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je vous prie de croire, Madame, Messieurs, à l'expression de toute ma considération. »

M. Grognuz souligne que le Bureau considère que ce n'est pas au Conseil municipal de se déterminer sur la location de bâtiments communaux ; il préfère donc le renvoyer également au Conseil administratif.

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Compte rendu des principales décisions et mesures prises durant la crise sanitaire COVID-19

« Mesdames et Messieurs,

Avec le plaisir, au nom du Conseil administratif, de pouvoir vous accueillir ce soir pour cette première séance plénière de cette nouvelle législature et la joie de constater la reprise de nos activités parlementaires après plusieurs semaines d'interdiction, permettez qu'en préambule de cette importante communication,

J'exprime à quel point le récit d'une gestion de crise qui n'est absolument pas terminée représente un exercice ardu.

Je tiens à remercier les personnes de l'administration qui ont œuvré à la rédaction de ce compte rendu, un texte qui se veut aussi court que possible et aussi exhaustif que nécessaire.

Je vous remercie aussi directement pour l'attention que vous accorderez à ce propos, ainsi qu'à notre intention que se poursuivent ces points d'échanges réguliers afin de vous tenir informés des évolutions successives, imprévisibles et souvent urgentes qui surviennent, vu que la crise n'est pas terminée et que nous ne sommes probablement pas au bout de nos surprises, encore moins de nos peines.

Ainsi, à cette heure-ci du 23 juin 2020, du point de vue de l'administration communale, nous sommes en mesure de produire le compte-rendu d'une gestion de crise en trois phases consécutives et relativement distinctes, qui se découpent de la manière suivante :

- 1ère phase de mise en place du confinement allant du 28 février au 16 mars, avec l'activation de la cellule de crise jusqu'à la fermeture de la mairie.
- Une 2ème phase de semi-confinement appliqué du 17 mars jusqu'au 27 avril – période durant laquelle le fonctionnement de l'administration s'est redéployé en mode « prestations essentielles ».
- Et une 3ème phase de déconfinement, activée à partir du 27 avril et dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui encore, avec une reprise des activités qui se fait de manière graduelle – en mode « optimisé » - et qui exige la mise en place des différentes mesures et plans de protection sanitaire.

Tout au long de ces trois phases, l'administration a fait preuve d'une grande agilité, anticipant autant que possible, les multiples décisions fédérales et cantonales, avec des mesures générales édictées puis mises en place et consolidées de manière spécifique par chaque service, selon les contextes et réalités de terrain propre à chacun.

Traduit en réalité de terrain, voici le récit plus détaillé de chacune de ces périodes.

1. Durant la 1ère phase de mise en place du confinement

En date du 28 février et dès l'annonce des premiers cas de COVID19 européens et suisses, le Conseil administratif a décidé de créer une cellule de crise, placée sous la responsabilité du secrétaire général et qui se compose de plusieurs responsables de service.

La cellule a pour mandat de suivre les mesures édictées par les autorités, d'anticiper leur mise en œuvre par l'élaboration de différents scénarios, de

Séance du 23 juin 2020 tenue en séance ordinaire

soutenir la mise en place des mesures recommandées en coordination avec les services communaux, de contrôler les stocks de gants, de masques et de gel hydroalcoolique et d'assurer leur suffisance en se chargeant de l'approvisionnement.

Depuis plus de 3 mois, elle assure ainsi un rôle majeur dans la gestion de crise en rendant possible et en facilitant le maintien des activités essentielles en conformité avec les exigences sanitaires. Enfin, elle s'assure du suivi et de la validation de toutes ces mesures à prendre auprès du Conseil administratif.

Le lundi 2 mars, nous prenons connaissance de l'annulation de tous les événements de plus de 1000 personnes et la protection des personnes vulnérables, en particulier la population aînée, édictée par le Conseil fédéral.

Dès le 4 mars, s'annulent alors tous les événements concernant la population aînée.

Les associations et clubs sportifs de Meyrin sont tenus informés de ces décisions au travers d'un courrier. Cette communication avec nos partenaires sera continue tout au long de la crise.

Dès le 6 mars, le service de la petite enfance prend connaissance des recommandations pour ce secteur, ainsi que des mesures dérogatoires en matière d'encadrement et de dotation en personnel et les applique. La prestation d'accueil est ainsi réduite au service minimum et vise prioritairement les enfants dont les parents travaillent dans les hôpitaux ou qui exercent des métiers régaliens.

Le Théâtre Forum Meyrin maintient encore plusieurs de ses représentations en organisant des mesures de prévention. Le Meyrin Economic Forum, qui devait se tenir le 13 mars, est reporté au 20 mai, il sera finalement annulé.

Dans cette première phase de confinement, une attention particulière est prêtée aux collaborateurs travaillant aux guichets d'accueil ou en lien soutenu avec le public. Ils sont rendus attentifs aux mesures de protection à appliquer et aux comportements à adopter.

Dans toutes les salles de réunion, les lieux d'accueil et salles d'attente, il est procédé à l'affichage des mesures de protection et des flacons de gel hydroalcoolique sont déposés. Des masques sont distribués pour pouvoir être donnés aux personnes se présentant avec des symptômes. Des consignes particulières de protection et de nettoyage sont données aux nettoyeurs et concierges des bâtiments communaux.

Le 11 mars, une foire aux questions (FAQ) est mise à disposition des responsables de service et des collaborateurs de l'administration. Ce document rappelle les mesures prises par l'administration en matière de protection personnelle et organisationnelle. Il répond aux questions que pourraient se poser les collaborateurs, entre autres, le délai pour remettre les certificats médicaux, l'annulation des formations, des vacances ou l'obligation du télétravail. La FAQ

a été un élément clé de communication tout au long de la crise, puisqu'elle fut et continue d'être constamment mise à jour par la cellule de crise, en fonction des recommandations successives qu'adoptent la Confédération et le Canton.

Le 11 mars également, l'administration s'organise afin de se conformer aux recommandations du Conseil fédéral qui conditionne la tenue de toutes les manifestations entre 100 et 1000 personnes. Un fichier de suivi des manifestations jusqu'en août est alors consolidé afin que le Conseil administratif puisse se prononcer sur leur annulation ou report.

Au sein des services, les collaborateurs vulnérables sont identifiés par leur responsable et des mesures spécifiques de protection sont prises en coordination avec le service des ressources humaines.

Cette même semaine du 11 mars, la cellule anticipe un renforcement du confinement en soutenant les services dans l'identification de leurs prestations essentielles - c'est-à-dire les prestations à assurer en terme légal, en termes de nécessité et en termes de continuité de fonctionnement, à l'instar des services supports que sont les RH et l'informatique. Un soutien est également apporté pour identifier les collaborateurs pouvant être mobilisés et impliqués dans la mise en œuvre de ces activités.

Pour rappel, le vendredi 13 mars, le Conseil fédéral annonçait l'annulation totale de tous les événements de plus de 100 personnes ainsi que la fermeture des écoles et la limitation du passage aux frontières. Toutes les manifestations organisées par la Commune sont alors annulées, le TFM annule sa saison et chaque service réduit et organise son activité afin de protéger son personnel, tout en assurant des prestations essentielles. Le 16 mars, le Conseil d'État confirme les mesures de la Confédération en déclarant l'état de nécessité et en annonçant entre autres, la fermeture des commerces (à part ceux de première nécessité), des restaurants, ainsi que la limitation des rassemblements à 5 personnes.

2. Phase de semi-confinement

Dès le mercredi 17 mars, tous les services de la mairie appliquent le plan de fonctionnement en mode de prestations essentielles. Toutes les personnes ne réalisant pas de prestations dites essentielles sur leur lieu de travail habituel sont appelées à rester à domicile. Les collaborateurs dont l'activité et les moyens logistiques le permettent continuent de travailler à distance.

Les horaires d'ouverture de la mairie sont également réduits de 9h00 à 12h00 et la centrale téléphonique maintenue aux horaires habituels. Cette même semaine, il est décidé de basculer les séances du Conseil administratif à distance et d'annuler les commissions politiques jusqu'alors maintenues avec des mesures de protection ainsi que les séances du Conseil municipal. La décision d'interdiction du Conseil d'État suivra peu après.

En sus de l'arrêt de toutes les activités associatives, tous les lieux FASE sur le territoire ferment leurs portes. Maison Vaudagne, Jardin Robinson, Undertown et Transit cessent ainsi leur activité.

Entre les 17 et 19 mars, est mis sur pied la plateforme solidarité de Meyrin en soutien aux personnes en situation de vulnérabilité.

Le 18 mars, le Conseil d'État impose la fermeture des chantiers. Cette décision, puis sa révision, face aux injonctions du Conseil fédéral le 25 mars, déléguant finalement la responsabilité de décider de l'arrêt ou la poursuite des chantiers communaux au Conseil administratif, engendrera grande pression sur les services de l'urbanisme, des sports, de la gérance et de l'environnement qui suivent ces chantiers.

Une procédure extraordinaire ainsi que des plans de protection spécifiques à chaque chantier, issus de discussions avec les entreprises, les mandataires et un ingénieur santé-sécurité spécialement mandaté, permettront dès le 7 avril, que les travaux reprennent sous la condition impérative que le maître d'ouvrage garantisse le respect des prescriptions sanitaires de l'OFSP.

Réalisé grâce à la collaboration entre des représentants de l'administration, des associations et du Conseil municipal, dont la réunion est interdite par les mesures de protection édictées, l'édition notre cher journal communal, *le Meyrin Ensemble*, est suspendue.

La fermeture complète du bâtiment de la mairie prend effet le lundi 23 mars, avec un maintien de la centrale téléphonique. Les prestations essentielles destinées au public de l'État civil, du DSE, des AIN ou de GEB s'organisent alors uniquement sur rendez-vous.

Certains services de support interne continuent partiellement leur activité au sein de la mairie, tels que le traitement des courriers et des factures, le paiement des salaires, le rythme et l'exécution des tâches est ralenti par des présences organisées par tournus en mairie et des effectifs réduits au minimum. Les services tels que l'environnement et la sécurité municipale continuent à délivrer leurs prestations essentielles sur le territoire en fonction des recommandations officielles émises par leur branche.

En même temps, s'organise le deuxième tour des élections communales du 5 avril, exclusivement à distance, avec un vote par correspondance.

Le 7 avril le Conseil administratif définit une série de lignes directrices pour la gestion des contrats et des engagements avec nos prestataires qui ne pourraient être garantis en termes de délais, de coût ou de prestation à fournir. Ces lignes directrices couvrent 4 orientations : l'interruption momentanée, la résiliation ou l'adaptation du contrat ainsi que les échéances de paiement et les engagements convenus sans contrat encore signé.

Ces lignes directrices se basent avant tout sur le principe d'un arrangement entre l'administration et le prestataire afin de sauvegarder au mieux les intérêts de chacun, en tenant compte des aides financières mises à la disposition des entreprises par la Confédération.

En soutien au dispositif médical de l'Hôpital de la Tour dont le personnel est mobilisé en première ligne de la crise sanitaire, des places en crèches sont mises à leur disposition. Des accueils d'enfant en situation d'urgence sociale sont également effectués.

Dans la volonté de sauvegarder le précieux tissu associatif meyrinois, le Conseil administratif prend la décision, le 14 avril, de maintenir le versement des subventions, bien que les associations ne seraient pas en mesure de délivrer l'intégralité de leurs prestations.

Un courrier est envoyé au Cartel afin de communiquer les conditions du maintien des subventions, à savoir : que les associations ne procèdent pas à des remboursements de cotisations payées par leurs membres ; qu'elles s'acquittent des salaires et charges sociales de leur personnel et qu'elles entreprennent les démarches utiles pour accéder aux fonds de compensation mis en place par la Confédération et le Canton ; enfin, qu'elles orientent vers la Commune les personnes meyrinoises qui se seraient ouvertes à elles au sujet de difficultés rencontrées, qu'elles soient d'ordre économique ou social.

Dans sa conférence de presse du mercredi 8 avril, le Conseil fédéral annonce la prolongation du semi-confinement jusqu'au 26 avril et la communication d'un premier plan de déconfinement, par secteur d'activité, dès le 16 avril. Toujours dans une volonté d'anticipation, le Conseil administratif, prenant appui sur la cellule de crise, demande aux services d'élaborer des scénarii de reprise d'activité en mode optimisé – c'est-à-dire – de prévoir une organisation qui permette d'augmenter le volume et d'étoffer les prestations essentielles qui sont délivrées.

Afin d'organiser ce retour d'activité sur le lieu ordinaire de travail, une conséquente réorganisation des locaux a lieu, orchestrée par l'équipe de la GEB et le chargé de santé et sécurité au travail.

Des panneaux en plexiglas ont été commandés et installés aux accueils ; les locaux ont été réagencés pour respecter les mesures de distanciation, ainsi que le nombre maximum de collaborateurs par espace. Les flux d'entrée et de sortie de la mairie, que cela soit pour les collaborateurs ou les visiteurs, ont été réorganisés. Le 22 avril, un plan de protection est rédigé pour soutenir les responsables de service dans l'organisation du travail au sein de leurs équipes.

3. Phase de déconfinement

Dès le 27 avril, les responsables de service sont soutenus par la cellule de crise afin de basculer leurs activités et l'organisation des équipes en mode optimisé, en conformité avec le plan de protection et les consignes répertoriées dans le document des questions fréquemment posées, le tout étant systématiquement validé par le Conseil administratif.

Le renforcement du télétravail et la mise en place de mesures organisationnelles strictes et rigoureuses, permettent la reprise de certaines activités qui avaient été complètement arrêtées depuis le 23 mars.

Séance du 23 juin 2020 tenue en séance ordinaire

Le passage en mode optimisé a ainsi rendu possible la création d'un groupe de travail pluridisciplinaire et transversal, mandaté début mai par le Conseil administratif, avec la mission de repenser les activités culturelles et de loisirs pour la période de l'été, tandis que l'interdiction des manifestations était maintenue jusqu'au 7 juin, et suivant les recommandations du Médecin cantonal, toutes les activités destinées spécifiquement aux aînés avaient été annulées jusqu'à fin août.

La tenue de réunions professionnelles à 5 personnes maximum en présentiel est autorisée dès le 27 avril, bien que la recommandation reste le télétravail et les réunions à distance.

A la petite enfance, l'élargissement progressif de l'accueil des enfants s'organise à partir du 4 mai avec la réouverture de toutes les structures et dès le 2 juin, une capacité d'accueil augmentée à plus ou moins 80%, soit au maximum autorisé par les mesures sanitaires à respecter.

Les aires de jeux qui avaient été fermées par ordonnance du Conseil d'État rouvrent également. Le 11 mai, les mesures d'assouplissement permettent aussi la réouverture partielle du centre sportif de Maisonnex, tandis que les autres installations sportives doivent rester fermées. En concertation et sous la responsabilité de la FASe, les centres de la Maison Vaudagne, du Jardin Robinson et de Transit sont également ouverts et depuis peu, l'Undertown également.

Tous les services de l'administration planifient la reprise progressive de leur activité, tout en mettant des mesures de protection en place. Par exemple, la bibliothèque a suivi une reprise en 3 phases, avec un premier service de retour et commande de livres, puis l'ouverture au public avec des horaires optimisés, et enfin, l'accès aux postes informatiques et aux revues quotidiennes.

Les marchés sont réorganisés afin de respecter les plans de protection mis en place et selon la capacité des services de l'administration à en assurer la sécurité.

Depuis le mardi 2 juin, les différentes activités poursuivent un redéploiement continu, avec la réouverture du bâtiment de la mairie au public, sans rendez-vous et selon l'horaire d'été jusqu'au vendredi 21 août.

Le nombre de personnes maximum autorisée dans le hall d'accueil est défini et le marquage au sol est réalisé. La réception du public, pouvant atteindre le nombre de plus de 80 personnes en une seule matinée, est soutenu par un service de sécurité qui a pour mission d'assurer un accueil convivial dans le respect des mesures sanitaires.

Depuis le 8 juin, toutes les associations sont autorisées à reprendre leurs activités. Afin de les soutenir, un modèle de plan de protection est préparé par la cellule de crise à leur attention.

Pour donner suite aux mesures d'assouplissement annoncées par le Conseil fédéral le mercredi 27 mai, notamment, les rassemblements de 30 personnes, les manifestations jusqu'à 300 personnes et le principe de traçage, le Conseil administratif décide de poursuivre l'ouverture des infrastructures sportives et de loisir en libre-service tel que le skate park ou le work-out, dès le samedi 30 mai, accompagné toujours par l'affichage du message de l'OFSP. L'ouverture de la piscine, effective depuis le 20 juin, a fait l'objet d'une coordination avec les autres communes.

Enfin, depuis le 19 juin et la dernière annonce (on l'espère) par le Conseil fédéral de nouveaux assouplissements, moyennant toujours les mêmes recommandations sanitaires à respecter, (à l'exception des 50 cm en moins pour la distance physique), notre administration s'emploie à réadapter, comme partout ailleurs en Suisse et pour la 17ème semaine consécutive, son organisation et son mode de fonctionnement.

En plus de ces trois phases, 5 dimensions particulières de cette gestion de crise méritent d'être mises en évidence, il s'agit du déploiement du télétravail, du soutien aux personnes vulnérables par la plateforme solidarité, du soutien à l'économie locale, de l'aide d'urgence de proximité et du suivi des impacts financiers au niveau communal.

1. Le déploiement du télétravail

Un effort considérable a été fourni par le service informatique afin de déployer les moyens technologiques nécessaires au télétravail. Dès le 9 mars et tout au long de la crise, jusqu'à aujourd'hui encore, ce déploiement progresse par étapes et au rythme que nous impose la fermeture puis l'ouverture progressive de la mairie, et qui, partant des collaborateurs clés, s'étend désormais à une plus grande échelle dans un but de stabilisation. Ainsi, depuis le mois de mars, l'administration est passée de 20 à plus de 160 postes en télétravail.

2. Le soutien aux personnes vulnérables

Plateforme solidarité :

Le 16 mars, le Conseil d'État s'adresse aux communes genevoises afin de lancer le « plan de solidarité communal ». La plateforme de solidarité meyrinoise est mise sur pied la même semaine par le service de la sécurité municipale, des aînés et du DSE. Le 17 mars, un avis est préparé pour être affiché au pied des immeubles et à plusieurs endroits du territoire afin d'informer les personnes en situation de vulnérabilité des prestations et du numéro de contact gratuit de la plateforme. Une page internet a également été créée sur laquelle les bénévoles peuvent s'inscrire directement via un formulaire. La plateforme est restée ouverte du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00. En interne, les collaborateurs qui n'étaient pas astreints à une tâche essentielle avaient la possibilité de se mobiliser pour apporter leur soutien.

À ce jour, la plateforme est dans les mains du service des aînés. Elle a réduit ses horaires et a intégré les prestations du plan canicule.

Entre mi-mars et mi-juin ce sont près de 16'000 appels téléphoniques qui ont été passés pour maintenir le lien avec des personnes âgées et vulnérables, 1000 appels qui ont été reçus et 130 bénévoles qui ont apporté leur aide. Les collaborateurs du service de la sécurité municipale, du DSE et des AIN se sont largement investis dans la coordination et le maintien de la plateforme.

3. Le soutien à l'économie locale

Dans de nombreux domaines, l'administration pris les mesures possibles pour soulager le tissu économique local, en remboursant des prestations, en renonçant à des revenus ou en prolongeant des délais de paiement. Parmi les décisions prises, nous pouvons citer:

- Au sein de la petite enfance, les prestations non consommées n'ont pas été facturées et les parents s'étant déjà acquittés de leur facture seront remboursés au prorata de la période de fermeture.
- Les cartes CFF achetées et non utilisées pour la période correspondante aux mesures de restrictions de rassemblement et d'activité seront remboursées.
- Au service des sports, les abonnements du centre sportif de Maisonnex et de la piscine de Livron sont soit prolongés du nombre de jours d'interdiction d'activité, soit un rabais proportionnel est appliqué sur l'abonnement suivant.
- Les redevances des cafés et des restaurants en gérance communale sont abandonnées durant la période d'interdiction d'activité. Il en va de même pour les loyers des locaux commerciaux mis en location par la Commune.
- Les taxes pour les terrasses de cafés sont annulées au prorata des jours d'interdiction d'activité.
- Les paiements faits en lien avec des locations de salles seront remboursés pour la période d'interdiction d'activité.
- Les marchands des marchés se verront rembourser la part de leur location annuelle correspondant à la période d'interdiction d'activité.
- Le délai pour le dépôt de la déclaration de la Taxe professionnelle communale 2020 a été reporté au 31 juillet 2020. Si des difficultés financières liées à la crise du COVID19 entravent le paiement des taxes dues, une demande de sursis ou d'échelonnement du paiement en un maximum de 9 tranches mensuelles peut être présentée.
- Enfin, les rappels et poursuites ont été suspendus jusqu'au 2 juin pour l'ensemble des créances communales, y compris la Taxe professionnelle communale. Aucun frais de rappel et aucune poursuite n'ont été engagés jusqu'à la date précitée.

4. L'aide d'urgence de proximité

Durant la crise sanitaire, une mobilisation importante de la Ville de Genève et de partenaires sociaux tels que la Caravane de la solidarité, la Fondation Partage, les Colis du Cœur et Médecins Sans Frontières, a pris place sur le site de la

patinoire des Vernets pour assurer l'aide d'urgence aux individus et aux familles confrontés à des difficultés financières, avec une distribution de denrées alimentaires et de produits d'hygiène de première nécessité.

En raison de l'afflux de plus en plus important de personnes, de la complexité croissante de la gestion humaine et logistique, ainsi que de la sécurité sanitaire, avec l'appui du Canton, à partir du 15 juin, une décentralisation a été entreprise avec les grandes communes que sont la Ville de Genève, Lancy, Carouge, Vernier, Onex, Versoix et Meyrin, est constituée une étape transitoire de ce dispositif d'aide d'urgence jusqu'à fin août.

Pour Meyrin, ce redéploiement de proximité couvre, en plus de son territoire, également celui des communes du Mandement. Le dispositif prend place dans les foyers du TFM et la distribution s'étend chaque lundi, à partir du 22 juin jusqu'au 24 août. Plusieurs centaines de familles sont concernées.

Là aussi, une importante mobilisation, supervisée par le service du DSE, avec le support d'autres services de l'administration et de partenaires tels que l'Hospice général, les Colis du Cœur, MSF et Partage, pouvant compter sur l'élan de solidarité et l'aide précieuse de nombreux généreux bénévoles et citoyens exemplaires, nous permettent de faire face à la situation.

Ces dispositifs communaux fermeront à la fin du mois d'août et une 3ème phase, en cours d'élaboration avec le Canton, sera déployée. L'ensemble des partenaires prévoient une diminution du nombre des familles faisant recours à cette aide, par la reprise des activités économiques d'une part, et d'autre part, par l'activation de prestations sociales cantonales pour environ 30% des situations recensées comme ayant-droit.

5. Le suivi des impacts financiers

Depuis le début de la crise, le suivi des impacts financiers est réalisé quotidiennement par chacun des services et fait l'objet d'une consolidation globale par le service des finances.

Tout comme la suite de l'évolution du dispositif d'aide d'urgence, un point de situation détaillé vous sera présenté en commission politique dans le courant du second semestre 2020.

Dans l'immédiat, la commune de Meyrin ne fait pas exception quant au manque de visibilité des impacts financiers que produisent les mesures prises pour nous protéger de la pandémie.

Meyrin ne fait pas non plus exception quant au fait que cette crise sanitaire frappe indifféremment toute les régions du monde, et de manière très inégale, les différents cercles de population.

Pour certains, les conséquences sur leur environnement social et économique sont excessivement lourdes et nous avons une pensée particulière pour toutes celles et ceux qui sont touchés par la perte d'un être cher.

Dans un contexte aussi extraordinaire, face au bouleversement de tous nos repères, chacun-e traverse cette période à partir de sa nature profonde en fournissant les meilleurs efforts, chacun-e selon ses capacités, pour s'adapter aux contraintes que nous imposent des mesures de protection, par ailleurs, absolument nécessaires.

Dans cet inquiétant et très turbulent contexte de crise historique, ce sont toutes les qualités, compétences et expertises professionnelles ainsi que le superbe humanisme dont ont fait preuve un nombre très réconfortant d'acteurs de notre commune, ainsi que les valeurs de coopération, d'entraide et de lien social qui les relie, que nous voulons souligner.

Sans leur présence, leur implication et leur soutien, nous ne serions peut-être pas au même endroit ce soir, et de tout cœur, nous remercions :

- L'ensemble des membres de l'administration communale pour avoir fait preuve de tant de résilience dans la gestion des différentes phases de cette crise. Que chacune de ces personnes soit assurée de notre plus haute considération pour la détermination avec laquelle chacune a su s'adapter, qui en étant confronté au confinement, qui en s'organisant pour assurer la continuité des activités à distance, qui en demeurant présent sur leur lieu de travail pour délivrer des prestations essentielles, chacune et chacun a fait preuve d'un grand engagement et d'un grand professionnalisme.
- Nous remercions également toutes les citoyennes et les citoyens, ainsi que nos partenaires institutionnels et associatifs, qui non seulement ont fait preuve d'une grande responsabilité individuelle en respectant, dans leur ensemble, les consignes sanitaires dans les différentes phases du confinement, mais également pour leur soutien aux populations fragiles et isolées de notre territoire, leur présence, leur optimisme et leur précieux soutien dans le déploiement des mesures de protection de la population.
- Merci également aux membres du Conseil municipal, de la précédente comme de la présente législature, pour votre coopération, votre soutien, pour votre confiance et pour votre respect exemplaire des mesures sanitaires édictées par le Canton.

Me voilà au bout de ce compte-rendu qui retrace plus de 17 semaines d'une gestion de crise qui, si elle ne nous aura laissé aucun répit, nous aura aussi énormément appris.

C'est donc avec beaucoup d'humilité et de modestie que j'espère que nous ferons bientôt le bilan approfondi de cette gestion, reconnaissant n'avoir certainement pas fait tout juste, et que dans l'immédiat, avec la conscience que nous n'en sommes encore pas complètement sortis, nous demeurons alertes et déterminés à poursuivre notre engagement de manière responsable et solidaire.

Merci pour votre patiente attention. »

* * *

4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes

Séance du 10 mars 2020, proposition de M. Grognez

Lac des Vernes : ajout d'un banc et d'une bouée de sauvetage

Il est rappelé que le lac des Vernes n'est pas un lieu de loisirs ni de plaisance mais un bassin de retenue des eaux pluviales impropres à toute baignade, intégré dans un aménagement paysager à même de favoriser la biodiversité. Des zones dédiées à la détente et à l'observation de la faune et la flore sont déjà aménagées et bien équipées en matière de bancs. Par conséquent, il ne paraît pas opportun de rajouter des éléments supplémentaires. Ceci d'autant que nous avons déjà par le passé répondu à la demande de personnes âgées qui souhaitaient des bancs pour faire des haltes d'étape lors de leur promenade autour du lac.

En ce qui concerne la mise en place d'une bouée, il est précisé que les accès à l'eau sont strictement interdits, et que le ponton est physiquement fermé par des barrières, ainsi que tous les autres accès à l'eau. Il n'y a pas d'obligations légales pour disposer ces bouées, et dans le cas où ce dispositif devait être envisagé de manière efficace, cela nécessiterait l'installation d'une multitude d'éléments, ce qui n'est pas souhaitable. De plus, d'expérience, les bouées au bord des lacs où la baignade est généralement autorisée ou tolérée sont fréquemment vandalisées et utilisées comme jouets. Leur remplacement et leur entretien auraient forcément un coût.

Séance du 10 mars 2020, question de M. Pachoud

Abattage d'arbres au centre sportif de Maisonnex

Les thuyas plantés depuis plusieurs décennies le long du parking à l'intérieur du périmètre de la piscine ont été abattus pour des raisons sanitaires et esthétiques. Suite à l'enlèvement des souches de ces conifères, de nouveaux arbres et abrisseaux ont été plantés au même emplacement pour constituer un rideau végétal à feuillage persistant. Ainsi, il protège visuellement les usagers de la piscine de Maisonnex et constituera à terme une zone de fraîcheur estivale.

* * *

5. Election d'un suppléant pour la commission extraparlementaire Colonie de vacances La Ruche

M. Grognez rappelle que le Conseil municipal doit encore élire un suppléant pour la commission extraparlementaire Colonie de vacances « La Ruche ». Il demande s'il y a des candidats.

M. Fabre annonce que le PS propose la candidature de M. Daniel Loureiro. Il prie le Conseil municipal de bien vouloir accepter les excuses des groupes vert et socialiste de ne pas avoir présenté cette candidature lors de la dernière séance du Conseil municipal ; il explique qu'il s'agissait d'un malentendu.

Aucun autre candidat ne s'étant présenté, le Conseil municipal élit par acclamation M. Loureiro en tant que suppléant pour la commission extraparlementaire Colonie de vacances « La Ruche ».

* * *

6. Délibération n° 2020-08 relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes

Mme Leuenberger indique que le Conseil administratif va brièvement présenter cette délibération ; elle rappelle qu'une autre délibération de délégation de compétences va également être présentée ce soir au Conseil municipal (D-2020-15). Elle précise que cette délibération porte sur la passation d'actes authentiques, c'est-à-dire la signature de documents officiels devant notaire. Elle relève qu'il s'agit d'opérations technico-administratives qui résultent toutes de décisions adoptées par le Conseil municipal et qui n'impliquent que des dépenses prélevées sur des crédits votés par le Conseil municipal. Elle rappelle que cette délégation de compétences est pratiquée depuis au moins 3 législatures, qu'elle vise avant tout un gain de temps et d'efficacité dans le traitement administratif et le suivi de la réalisation des différents projets, raison pour laquelle le Conseil administratif a suggéré que cet objet soit voté en vote immédiat, ce qui permettrait une certaine continuité de l'activité de l'administration. Elle relève enfin que cette délégation de compétences couvrira l'entier de la législature, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2025.

M. Grognuz rappelle que le Bureau propose également un vote immédiat.

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière de cette délibération et personne ne souhaite s'exprimer sur le vote immédiat.

M. Grognuz met au voix la proposition de vote immédiat :

La proposition est acceptée par 32 oui, soit l'ensemble des votants.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, le président procède au vote de la **délibération n° 2020-08**

relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes

Vu l'intérêt pour la Commune de pouvoir être représentée par le conseil administratif/le maire pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique;

Vu la nouvelle teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 23 juin 2020,

DECIDE

Par 32 oui, soit à l'unanimité

1. De charger le conseil administratif/le maire de passer les actes authentiques concernant :
 - a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines,
 - b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement,
 - c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la Commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci,
 - d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la Commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales,
 - e) les changements d'assiettes de voies publiques communales, à condition que les opérations visées sous lettres a, b, c, d et e résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la Commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.
2. Cette délibération est valable jusqu'au 31 décembre 2025 (année des élections communales).

* * *

7. Délibération n° 2020-10 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'554'540.- destiné à financer le remplacement ou l'acquisition de 20 véhicules pour les besoins du secrétariat général, des services de la sécurité municipale, du Théâtre Forum Meyrin, de la bibliothèque, des sports, de l'environnement, du développement social et de l'emploi, ainsi que de la gérance et de l'entretien des bâtiments

M. Tremblet indique que cette délibération arrive d'habitude devant le Conseil municipal une fois par législature et est centralisée dans son dicastère pour l'ensemble des services puisque c'est le CVH qui gère l'achat et l'entretien des véhicules composant le parc communal. Il rappelle que la dernière délibération comparable, qui a été acceptée par le Conseil municipal en mai 2015, comprenait l'achat de 7 véhicules et a été complétée par la suite par l'achat de 2 véhicules supplémentaires. Il précise qu'il s'agit ici de 16 renouvellements et de l'achat de 4 nouveaux véhicules. Il observe que les véhicules remplacés sont déjà tous complètement amortis et que la moitié de la somme totale est composée du coût de l'achat de deux camions pour la levée des déchets. Il rappelle enfin que le Conseil administratif propose un renvoi en commission environnement durable.

M. Nobs indique que l'UDC souhaite un renvoi en commission administration générale car le groupe estime que cet objet touche l'ensemble des services.

M. Pierre Boccard désire informer l'administration qu'il désirerait, lors de la présentation de cette délibération en commission, un comparatif entre le coût de l'achat des deux camions-poubelles et le coût de la remise de cette prestation à un acteur externe.

M. Amato indique que les Verts se questionnent sur la proposition de l'UDC ; il relève que l'on a l'habitude de traiter cet objet en commission environnement durable puisque c'est le service de l'environnement qui se charge de l'achat de ces véhicules. Par ailleurs, il indique que les Verts souhaiteraient, lors de la présentation en commission, un comparatif entre l'achat des deux nouveaux camions-poubelles et le remplacement des moteurs des deux camions actuels (par une société zurichoise spécialisée), afin que ces derniers puissent fonctionner à l'énergie électrique ; il pense que cela pourrait en outre résoudre les problèmes de nuisances sonores liées au passage de ces camions.

M. Fabre indique que le PS rejoint les Verts et demande un renvoi en commission environnement durable.

M. Frauchiger indique que le MCG adhère à ce que vient de dire M. Fabre.

M. Squillaci précise que le PDC-VL va également soutenir le renvoi en commission environnement durable.

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière de cet objet.

M. Grognuz met au voix la proposition de renvoi en commission d'administration générale, laquelle est refusée par 26 non, 4 oui et 2 abstentions.

La délibération est donc renvoyée en commission environnement durable.

* * *

8. **Délibération n° 2020-15 relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans conformément à l'article 30, al. 1, lettre x, de la loi sur l'administration des communes**

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière de cette délibération.

Mme Leuenberger indique que cet objet porte sur la délégation de compétences au Conseil administratif pour préavisier les demandes de naturalisation de personnes étrangères âgées de plus de 25 ans. Elle relève que cet objet vise à nouveau un but d'efficacité et de gain de temps. Elle observe que, dans le cas contraire, cela nécessiterait 3 commissions et une séance du Conseil municipal à huis-clos, tous les mois. Elle rappelle que cette délégation de compétences est pratiquée depuis 1999, que le Conseil administratif se répartit les demandes et reçoit en entretiens individuels, en moyenne 5 candidats sur une demi-journée, chaque mois, rend compte de ces entretiens lors des séances du Conseil administratif et prononce des préavis qui sont protocolés et qui permettent ainsi que la procédure de naturalisation se poursuive au niveau du Canton. Elle indique que dans 99,9% des cas, la procédure se termine par une prestation de serment devant le Conseil d'Etat et que, depuis maintenant 20 ans, une cérémonie est en outre organisée par la Commune en l'honneur des personnes naturalisées. Elle souligne que c'est au cours de cet événement que le Conseil municipal a l'occasion de rencontrer ces personnes dans une ambiance plus conviviale que dans le cadre d'un interrogatoire. Pour ces raisons, le Conseil administratif suggère un vote immédiat de cette délibération.

M. Nobs indique que l'UDC souhaiterait un renvoi en commission inclusion et diversité.

Mme Hartmann comprend que cette délégation puisse susciter des curiosités, mais elle observe que cette question reprend de nombreux débats passés du Conseil municipal ; elle annonce que les Verts vont donc voter en faveur du vote immédiat pour éviter de perdre du temps et de l'argent sur le dos du contribuable.

M. Pierre Boccard indique qu'il est évident, pour le groupe PLR, qu'ayant fait confiance pendant de nombreuses années au Conseil administratif pour diriger les auditions des naturalisations, ils renouvèleront leur confiance et voteront donc pour un vote immédiat. Il rappelle en outre qu'il y avait eu des fuites lorsque cette mission était confiée au Conseil municipal, au sein de la commission concernée, et que des membres de cette dernière, dont lui-même, se sentaient de plus en plus mal à l'aise lors des auditions des candidats.

M. Squillaci indique que le PDC-VL considère que le retour d'expérience sur cette délégation est claire et il estime qu'il s'agit donc d'un pragmatisme qui a fait ses preuves ; le groupe va donc soutenir le vote immédiat.

M. Fabre indique que le PS va également soutenir le vote immédiat ; il estime que Mme le Maire a exprimé clairement la situation et il observe que 3 commissions par mois et une séance en plus à huis-clos représentent beaucoup de jetons de présence ; il pense que la solution actuellement pratiquée est de loin la meilleure.

M. Frauchiger indique que le MCG ne rentrera pas dans le cliché des faiseurs de Suisses et soutiendra donc le vote immédiat.

M. Groguz met au voix la proposition de renvoi en commission inclusion et diversité.

La proposition est refusée par 28 non et 4 oui.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, le président procède au vote de la **délibération n° 2020-15**

relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans conformément à l'article 30, al. 1, lettre x, de la loi sur l'administration des communes

Vu l'intérêt pour la Commune de pouvoir être représentée par le Conseil administratif pour préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre x de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal;

Vu la nouvelle teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre x, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Conformément à la loi sur la nationalité genevoise, du 13 mars 1992 ;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 23 juin 2020,

DECIDE

par 32 oui, soit l'unanimité

1. de déléguer au Conseil administratif la compétence de préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans,
2. de charger le Conseil administratif d'informer le conseil municipal des préavis communaux transmis au service des naturalisations.
3. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2020-2025.

* * *

9. Délibération n° 2020-05a relative au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone de développement 3 principalement affectée à des activités hospitalières, médicales et paramédicales et d'une zone 4B), au lieu-dit « La Tour » - MZ n°30'168-526. Rapport de la commission développement urbain (B. Lüthi, S)

Mme Lüthi indique en premier lieu que le Conseil municipal s'est agrandi et que le nombre de commissaires par commission a désormais également augmenté ; elle rappelle qu'un rapport de commission n'est pas un procès-verbal, qu'il doit rendre l'image exacte d'un débat et qu'il conviendrait donc, selon elle, d'augmenter la longueur de ces rapports. Elle pense qu'il serait judicieux d'augmenter cette longueur à au moins 1,5 page.

M. Grognez rappelle que la limite d'une page émanait d'une décision de la commission de liaison, mais qu'il y a néanmoins une certaine marge de tolérance.

Mme Lüthi procède à la lecture du rapport de la commission développement urbain :

« La commission développement urbain s'est réunie le 09 juin 2020 sous la présidence de M. Seeger et en présence de M. Cornuz, conseiller administratif, M. Blondet, responsable du service de l'urbanisme, des travaux publics et énergie et M. Schutz, urbaniste à l'UTE. Mme Vellella architecte-urbaniste au Département du territoire de l'Office de l'urbanisme assiste également à la séance. Le but est de préavis à titre consultatif la délibération n°2020-05a présentant le projet de loi modifiant les limites de zones territoires de la commune - MZ n°30'168-526 afin de créer une zone de développement 3 affectée particulièrement à des activités hospitalières, médicales et paramédicales et d'une zone 4B pour de l'habitat, au lieu-dit « La Tour ».

M. Schutz explique en détail la disposition géographique de la zone. Elle se trouve entre la route de Meyrin, la rue Alphonse-Large, l'avenue Jacob-Daniel Maillard et le chemin de la Tour. Il met en évidence que ce projet permet l'agrandissement de l'EMS résidence Jura La Tour, ainsi que le développement du secteur santé de la rive droite représenté par l'hôpital de la Tour.

Mme Vellella présente le processus de changement de la zone. Il doit être compatible avec le plan localisé de quartier (PLQ). La zone a été soumise à l'enquête publique et aucune observation n'a été faite. Afin de préserver une certaine cohérence avec les planifications communales, la Commune a mis des réserves pour l'adoption de ce projet de loi.

En réponse aux questions d'une commissaire par rapport aux motivations de la demande de mixité de zones, aux enjeux climatiques et à l'abattage des arbres, ainsi qu'à la capacité du parking, Mme Vellella souligne que la mixité de zone permet une certaine souplesse et que la ZD3 n'agrée pas à elle seule. Quant aux enjeux climatiques, la MD n'opère pas à cette échelle, en revanche, un règlement de ce type peut accompagner le PLQ. M. Schutz confirme qu'il n'y aura pas d'abattage d'arbres.

Par rapport à la question liée au parking posée par un commissaire, Mme Vellella précise que la capacité du parking se précisera plus tard dans la planification. M. Schutz ajoute qu'à ce stade, l'on se trouve dans le changement de zone.

Pour rassurer un commissaire, M. Schutz confirme que l'image directrice reste la référence, même si elle n'est pas entièrement concernée par la MZ présentée. Il confirme que la densification en faveur de l'EMS est prévue par élévation et par extension côté ouest. Quant à la circulation au niveau du carrefour de la route de Meyrin, il pointe que ce dernier est un axe dont la responsabilité revient seulement au Canton. M. Cornuz ajoute que le CA soutient une densification en hauteur afin de disposer d'une place verte et conviviale et de contribuer à une meilleure requalification du carrefour.

Un commissaire désire connaître les besoins du secteur médical. Mme Vellella précise qu'il y a une nécessité de lits supplémentaires, de laboratoires et de développer le domaine de la recherche. M. Schutz poursuit en précisant qu'il y a aussi un besoin d'avoir des cabinets spécifiques, de la médecine sportive, de l'hôtellerie pour des patients ainsi qu'une maison de naissance. M. Cornuz précise qu'il s'agit d'un campus médical que l'on développe dans une zone dédiée à la santé. Il rappelle que la Tour est une entreprise et que la Commune profitera des retombées économiques de ce projet.

Afin d'éviter les problèmes de blocage du tram observés sur le carrefour route de Meyrin- avenue Maillard, un commissaire propose d'interdire de descendre en direction du CERN à partir de ce carrefour. À ce sujet, un commissaire se questionne sur la position cantonale par rapport à la proposition des Verts. Mme Vellella affirme que la fermeture du carrefour est difficile car il assure l'accès aux Vergers et à l'hôpital. M. Schutz ajoute que le classement des routes dépend de leurs fonctions et confirme que la question doit être étudiée à l'échelle cantonale.

Il propose que le CM intègre la demande de requalification de la route à 30 km/h appuyé par le soutien de la commission.

Deux commissaires proposent d'amender la délibération en lui ajoutant une réserve spécifique du carrefour à la desserte locale et éviter ainsi le trafic de transit. Cet amendement est accepté à l'unanimité. Quant à la délibération amendée, elle est acceptée majoritairement par les voix de 3 S, 3 V, 2 PDC-VL, 1 UDC, 1 MCG ; les 2 PLR et l'autre commissaire UDC, s'étant abstenus. »

M. Pierre Boccard indique qu'il va lire l'intervention du PLR, rédigée par M. Serrano, aujourd'hui absent :

« Notre environnement bouge, les activités se diversifient, mais elles tendent aussi à converger vers des synergies communes d'aménagement du territoire urbain et de l'activité économique. La délibération présentée est très intéressante à plusieurs titres et le PLR a étudié très attentivement ses considérants. Nous voyons ici la possibilité de développer un pôle de santé, de maîtriser les enjeux d'urbanisme, tout en soignant les aspects économiques et d'emploi.

Le premier volet concerne le pôle santé. En effet, notre commune dispose d'un hôpital bien implanté qui continue son développement. Afin de satisfaire les besoins en soins de proximité, mais aussi en médecine de pointe dont nous bénéficions tous, l'Hôpital de la Tour doit opérer une croissance. Le PLR estime que la construction de nouveaux bâtiments par l'Hôpital de la Tour concoure à créer un effet de seuil très intéressant. Il est évident que le regroupement d'autres activités médicales ou paramédicales autour de l'Hôpital de la Tour permet d'atteindre une certaine masse critique et d'offrir une large palette de prestations. Le PLR y voit un effet de rationalité et de pragmatisme pour le futur et soutient la concentration de ces activités, comme il l'a fait dans le cadre de la révision du plan directeur communal 2030. L'EMS Jura doit pouvoir conduire son projet d'extension afin de répondre aux besoins du futur en augmentant le nombre de places en EMS sur notre commune. Une densification des constructions est souhaitable, mais dans le cadre des activités liées à la santé. Néanmoins, il serait dommageable de ne pas créer aussi du logement çà et là, où cela est possible. Dans la même veine, une activité commerciale aurait tout à fait sa place au rez-de-chaussée. Le PLR n'affectionne pas les quartiers sans vie hors des heures de bureau.

Le deuxième volet touche l'accessibilité et la mobilité autour de la zone la Tour. En effet, l'arrivée du BHNS conjuguée à desserte du tram 18 renforcée permettront un accès facilité au pôle de santé. Vu la taille de la zone, le PLR estime qu'une mutualisation des surfaces de stationnement, en surface ou en sous-sol, doit être réalisée et que les espaces ainsi libérés soient dévolus à la construction de nouveaux bâtiments dans le futur. Ceci demande une implication à tous les partenaires dans une réflexion large sur ce sujet. A part les accès pour les véhicules d'urgences, il faut se poser la question d'une pacification ou piétonnisation partielle dans la zone pour éviter un trafic de transit, tout en garantissant une perméabilité de la zone.

Le troisième volet touche les biens communaux autour de la ferme de la Planche. Notre conseil a engagé plus de 2,6 millions pour la rénovation de cette ferme. Dans le cadre du projet de modification de zone, il est évident que nous devons étendre ce périmètre au parc adjacent J.-D. Maillard et que ce périmètre doit être traité comme un tout.

Pour terminer, le PLR s'est posé la question du déplacement de notre centre de voirie et horticole (CVH). A ce stade, nous restons perplexes sur le déplacement de ce centre dans un proche avenir et ne voyons pas l'utilité de le relocaliser dans un autre emplacement, tant que les projets contenus dans la zone la Tour ne sont pas réalisés.

Comme vous pouvez le constater, le PLR est favorable à la modification de zone proposée. Néanmoins, nous attendons que tous les acteurs étatiques ou privés aient une concertation précoce et de qualité afin que les projets débouchent sur de

réelles plus-values pour la collectivité. Le PLR-MC votera donc favorablement cette délibération et vous invite à en faire de même. Merci. »

M. Bucher indique qu'il va lire l'intervention des Verts, mais souligne en premier lieu qu'il se réjouit de la bonne ambiance de travail, lors de cette toute première commission de la législature.

« En effet, en ce qui concerne les questions posées par chacune et chacun, mais aussi les modifications que nous avons proposées, une co-construction par tous les partis a été possible, et notamment sur l'amendement accepté à l'unanimité dont je vais vous parler. De l'avis général, cette première commission a été excellente et nous félicitons aussi son président pour sa tenue. Néanmoins je me dois de signaler un incident de séance entre deux conseillers municipaux, un commissaire ayant tenu un propos inacceptable à une commissaire. Le groupe des Verts demande donc à tous les conseillers municipaux de s'assurer que ce genre d'incidents ne se reproduise pas. Je suis cependant persuadé au vu de la bonne volonté affichée par toutes et tous que ceci est un incident isolé. Ainsi nous pourrions entretenir des rapports cordiaux et une bonne collaboration au sein du Conseil municipal et des commissions pour cette nouvelle législature, ceci selon les principes de notre démocratie suisse qui permet des échanges constructifs dans un débat respectueux, afin d'additionner le meilleur de chacune et chacun.

Ensuite, en ce qui concerne le dossier de cette MZ, nous remercions les services de la Commune qui ont fait un excellent travail, notamment sur les réserves qui ont été proposées et que la commission a acceptées dans sa grande majorité et sans aucune opposition. Le groupe des Verts relève d'ailleurs plusieurs points positifs dans ce qui est prévu pour le futur quartier, notamment l'arrivée à terme du bus 19 afin de créer une vraie liaison avec la commune voisine de Vernier, ce qui manque actuellement à beaucoup d'habitants de Meyrin, mais aussi la volonté de créer un axe d'échanges entre la zone industrielle derrière l'Hôpital de la Tour et le quartier des Vergers, qui sera utile pour améliorer la « perméabilité » entre ces deux quartiers, ne serait-ce qu'en terme de visibilité, et qui bénéficiera entre autres aux commerçants et restaurateurs nouvellement installés au quartier des Vergers, qui en ont bien besoin. Par ailleurs nous avons déposé en commission un amendement qui a eu un accueil très favorable de tous les partis, puis a été discuté et finalisé pour être finalement accepté à l'unanimité. Cet amendement avait pour idée initiale de limiter aux seuls TPG et services d'urgence le trafic en descente depuis le carrefour dit « des Convergence », afin d'éviter le trafic de transit via Meyrin-Village alors que la tranchée couverte avait été réalisée dans ce but. Étant donné que nous parlons ici d'une modification de zone, une telle proposition serait trop précise, et nécessiterait par ailleurs un travail plus approfondi, la formulation finalement adoptée au sein de la commission est donc : « requalification du carrefour dit des 'Convergences' pour le rendre à la desserte locale et éviter le trafic de transit ». Le groupe des Vertes et des Verts de Meyrin vous invite donc à voter favorablement cette délibération tel qu'amendée. »

M. Seeger fait part de la prise de position du groupe PDC-VL :

« Au même titre que nous avons un campus de la haute horlogerie à Meyrin, cette modification de zone pour une affectation à des fins d'activités hospitalières, médicales et paramédicales va déclencher l'élaboration d'un nouveau PLQ. Avec

des bâtiments de 21 mètres à la corniche et non plus de seulement 10 mètres, ce nouveau campus santé deviendra un site incontournable de la Rive droite et apportera de fortes retombées pour notre commune. Le groupe PDC-VL salue l'amendement de requalification du carrefour dit des « Convergences » pour le rendre à la desserte locale et éviter le trafic de transit. Il en va justement de la santé de nos concitoyens qui subissent depuis longtemps déjà des nuisances liées au fort trafic routier dans cette zone. Comme vous l'aurez compris, le groupe PDC-VL soutient cette délibération avec l'amendement. »

Mme Lüthi lit la position du groupe socialiste :

« Le projet de loi demande la modification de Zone en Zone de développement 3 ainsi qu'en zone B4 dédiée spécialement au développement de l'activité médicale de l'hôpital de la Tour. Ainsi, il convient de souligner que l'hôpital de la Tour est un hôpital d'une réputation nationale sans équivoque dans le domaine du privé. Il est reconnu dans la planification hospitalière de notre Canton. C'est le seul établissement privé dans toute la Suisse romande qui offre un service d'urgence ouvert 7 sur 7 et 24 sur 24, un service de soins intensifs et de soins continus, un service de médecine interne, ainsi qu'un service de pneumologie aigus. C'est un établissement qui offre ses différents services à l'ensemble de la population sans distinction.

Au cours de cette année 2020, il a contribué dans la prise en charge des cas d'urgence du COVID en étant intégré dans le dispositif cantonal en collaboration avec les HUG pour la gestion sanitaire du COVID. Tout ceci pour pointer l'importance et le poids de cet établissement situé dans notre commune.

Comme déjà cité, l'hôpital de la Tour jouit d'une réputation d'excellence qui fait la fierté non seulement de notre commune, mais de notre Canton, voire de toute la Suisse. En effet, son efficacité étant avérée. On peut donc comprendre que ce domaine de santé privé génère une économie très importante, à savoir que, c'est un des principaux secteurs économiques de Meyrin. En effet, c'est une source d'emploi pour 1200 personnes. Cette considération économique intervient dans notre prise de position pour tenir compte de l'importance de renforcer l'esprit de l'entreprise et de l'orientation à la compétition. En effet, l'adoption de ce projet de loi permet à l'hôpital de poursuivre sa dynamique de développement. À noter que ces perspectives de croissance et l'élargissement de l'offre de service médical favorise grandement le développement du domaine de la santé. Il permet également d'optimiser le rapport entre l'augmentation de la population et les moyens mis à disposition pour continuer à répondre aux besoins croissants de santé, avec le souci de garantir des prestations de haute qualité et de performance irréprochable.

Je tiens également à mettre en évidence un fait très important pour dire que Meyrin veille intelligemment à son développement. Cette demande est soumise à des conditions et cela montre à quel point on se soucie de l'aménagement de notre territoire. Ces mesures ciblées mettent la lumière sur l'engagement et la cohérence d'orientation de notre Conseil administratif. C'est pour toutes ces raisons que le parti socialiste vote favorablement cette délibération et invite tous les autres partis à en faire de même. »

M. Nobs indique que l'UDC remercie le travail effectué par tous les commissaires et félicite l'amendement qui va rendre le trafic de transit difficile par la route de Meyrin ; il souhaite que les gens prennent dorénavant le viaduc. Il précise que l'UDC votera favorablement cette délibération.

M. Tremblet souligne que, bien que le centre de voirie horticole ne fasse pas partie de la zone à modifier, le regroupement intercommunal, envisagé un temps avec Vernier pour créer un site unique de voirie, n'a pas passé la rampe, mais qu'il existe à ce stade un projet intercommunal pour la création d'un centre de production horticole bio qui réunirait 5 communes (Meyrin, Vernier, Bernex, Lancy et Genève). Il ajoute que ce projet pourrait voir à moyen terme la requalification d'une partie du centre de voirie. Il indique enfin que c'est avec plaisir que l'administration viendra présenter ce projet, une fois que ce dernier sera mûr.

M. Grognuz précise que cette délibération a fait l'objet d'un amendement présenté et accepté en commission et donc que l'on ne va pas le voter à nouveau.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, le président procède au vote de la **délibération n° 2020-05a**

relative au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone de développement 3 principalement affectée à des activités hospitalières, médicales et paramédicales et d'une zone 4B), au lieu-dit « La Tour » - MZ n°30'168-526

Vu l'avant-projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone de développement 3 principalement affectée à des activités hospitalières, médicales et paramédicales et d'une zone 4B), au lieu-dit « La Tour »;

Vu l'enquête technique auprès des différents services de l'Etat, qui s'est déroulée du 16.07.2019 au 27.09.2019;

Vu l'enquête publique n° 1962 qui s'est déroulée du 11 décembre 2019 au 16 janvier 2020;

Vu l'absence d'observations reçues par le Département du territoire et la commune de Meyrin dans les délais impartis dans le cadre de l'enquête publique;

Vu la présentation du projet de modification des limites de zones au lieu-dit « La Tour » et des planifications en cours sur ce secteur lors de la commission développement urbain du 9 juin 2020;

Vu le courrier du Département du territoire du 5 février 2020, invitant la Commune à émettre son préavis sur le projet de modification des limites de zones par voie de délibération;

Vu le rapport de la commission développement urbain ;

Conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. q, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 23 juin 2020,

DECIDE

par 32 oui, soit à l'unanimité

de préavis favorablement le projet de loi de modification des limites de zones, plan n° 30'168-526, à Meyrin, située au lieu-dit « La Tour », pour la création d'une zone de développement 3 principalement affectée à des activités hospitalières, médicales et paramédicales et d'une zone 4B (version au 23 janvier 2020), sous les réserves suivantes, en particulier pour les phases ultérieures de développement du/des PLQ y relatifs :

1. Prise en compte des objectifs et principes de mise en œuvre inscrits dans les planifications communales (objectifs et principes du Plan directeur communal révisé 2020),
2. Mutualisation du stationnement de surface et souterrain entre les différents programmes,
3. Amélioration de la perméabilité dans le quartier, par la négociation de servitudes, la réalisation de cheminements continus, confortables et sécurisés,
4. Requalification de l'avenue J.-D.Maillard et du carrefour avec la route de Meyrin, dit carrefour des « Convergences », préservant le parc J.-D. Maillard sis en zone agricole et mettant en valeur la Ferme de la Planche,
5. Requalification du parking extérieur privé sis sur les parcelles n° 13'155 et 12'907, au droit dudit carrefour, en espace ouvert à usage public à destination des usagers du quartier,
6. Intégration des enjeux climatiques liés aux îlots de chaleur dans la réalisation des futurs espaces publics du quartier : perméabilité des revêtements, gestion de l'eau, ombrage, etc.

7. Requalification du carrefour, dit des « Convergences », par l'intégration de mesures de modération, visant à éviter le trafic de transit pour privilégier la desserte locale.

* * *

Pause de 20h à 21h.

10. Délibération n° 2020-07 relative au projet de plan d'extraction n°PE 02-2013 aux lieux-dits « Château des Bois, Les Sellières, Montfleury, Grand Bois, En Pragny, Aux Noyers et A la Garenne » - commune de Satigny. Rapport de la commission développement urbain (B. Lüthi, S)

M. Cornuz souligne que cet objet est passé directement en commission et qu'il s'agit d'un objet assez particulier. Il relève que, compte tenu du fait que l'on se trouve en bordure de la zone concernée et que l'on a déjà une gravière en activité dans la ZIMEYSAVER, exploitée de surcroît par la même personne qui a le projet d'exploiter cette gravière, il était nécessaire de présenter ce projet au Conseil municipal. Il ajoute que ce projet a d'ores et déjà été refusé par la Commune de Satigny, avec des réserves, et que c'est aussi ce qui a été proposé ici en commission. Il pense qu'il conviendrait de voter le vote immédiat afin de pouvoir ensuite entendre le rapport de commission et ouvrir le débat.

M. Grognoz précise que cette délibération a également fait l'objet d'amendements présentés en commission. Il rappelle que le Bureau propose un vote immédiat.

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière de cette délibération et personne ne souhaite s'exprimer sur le vote immédiat.

M. Grognoz met au voix la proposition de vote immédiat :

La proposition de vote immédiat est acceptée par 32 oui, soit l'ensemble des votants.

Mme Lüthi procède à la lecture du rapport de la commission développement urbain :

« La commission développement urbain s'est réunie le 09 juin 2020 sous la présidence de M. Seeger et en présence de M. Cornuz, conseiller administratif, M. Blondet, responsable du service de l'urbanisme, des travaux publics et énergie et M. Schutz, urbaniste à l'UTE. Mme Vellella architecte-urbaniste au Département du territoire de l'Office de l'urbanisme assiste également à la séance. Le but est de préavis à titre consultatif la délibération n°2020-05a présentant le projet de loi modifiant les limites de zones territoriales de la commune - MZ n°30'168-526 afin de créer une zone de développement 3 affectée particulièrement à des activités hospitalières, médicales et paramédicales et d'une zone 4B pour de l'habitat, au lieu-dit « La Tour ».

M. Schutz explique en détail la disposition géographique de la zone. Elle se trouve entre la route de Meyrin, la rue Alphonse-Large, l'avenue Jacob-Daniel Maillard et

le chemin de la Tour. Il met en évidence que ce projet permet l'agrandissement de l'EMS résidence Jura La Tour, ainsi que le développement du secteur santé de la rive droite représenté par l'hôpital de la Tour.

Mme Vellella présente le processus de changement de la zone. Il doit être compatible avec le plan localisé de quartier (PLQ). La zone a été soumise à l'enquête publique et aucune observation n'a été faite. Afin de préserver une certaine cohérence avec les planifications communales, la Commune a mis des réserves pour l'adoption de ce projet de loi.

En réponse aux questions d'une commissaire par rapport aux motivations de la demande de mixité de zones, aux enjeux climatiques et à l'abattage des arbres, ainsi qu'à la capacité du parking, Mme Vellella souligne que la mixité de zone permet une certaine souplesse et que la ZD3 n'agrée pas à elle seule. Quant aux enjeux climatiques, la MD n'opère pas à cette échelle, en revanche, un règlement de ce type peut accompagner le PLQ. M. Schutz confirme qu'il n'y aura pas d'abattage d'arbres. Par rapport à la question liée au parking posée par un commissaire, Mme Vellella précise que la capacité du parking se précisera plus tard dans la planification. M. Schutz ajoute qu'à ce stade, l'on se trouve dans le changement de zone.

Pour rassurer un commissaire, M. Schutz confirme que l'image directrice reste la référence, même si elle n'est pas entièrement concernée par la MZ présentée. Il confirme que la densification en faveur de l'EMS est prévue par élévation et par extension côté ouest. Quant à la circulation au niveau du carrefour de la route de Meyrin, il pointe que ce dernier est un axe dont la responsabilité revient seulement au Canton. M. Cornuz ajoute que le CA soutient une densification en hauteur afin de disposer d'une place verte et conviviale et de contribuer à une meilleure requalification du carrefour.

Un commissaire désire connaître les besoins du secteur médical. Mme Vellella précise qu'il y a une nécessité de lits supplémentaires, de laboratoires et de développer le domaine de la recherche. M. Schutz poursuit en précisant qu'il y a aussi un besoin d'avoir des cabinets spécifiques, de la médecine sportive, de l'hôtellerie pour des patients ainsi qu'une maison de naissance. M. Cornuz précise qu'il s'agit d'un campus médical que l'on développe dans une zone dédiée à la santé. Il rappelle que la Tour est une entreprise et que la Commune profitera des retombées économiques de ce projet.

Afin d'éviter les problèmes de blocage du tram observés sur le carrefour route de Meyrin- avenue Maillard, un commissaire propose d'interdire de descendre en direction du CERN à partir de ce carrefour. À ce sujet, un commissaire se questionne sur la position cantonale par rapport à la proposition des Verts. Mme Vellella affirme que la fermeture du carrefour est difficile car il assure l'accès aux Vergers et à l'hôpital. M. Schutz ajoute que le classement des routes dépend de leurs fonctions et confirme que la question doit être étudiée à l'échelle cantonale.

Il propose que le CM intègre la demande de requalification de la route à 30 km/h appuyé par le soutien de la commission.

Deux commissaires proposent d'amender la délibération en lui ajoutant une réserve spécifique du carrefour à la desserte locale et éviter ainsi le trafic de transit. Cet amendement est accepté à l'unanimité. Quant à la délibération amendée, elle est acceptée majoritairement par les voix de 3 S, 3 V, 2 PDC-VL, 1 UDC, 1 MCG ; les 2 PLR et l'autre commissaire UDC, s'étant abstenus. »

M. Pierre Boccard procède à la lecture de la prise de parole du PLR sur cet objet :

« Bien que les terrains contenus dans ce projet ne soient pas situés sur la commune de Meyrin mais sur la commune de Satigny, nous sommes concernés à plusieurs niveaux.

Ayant des voies d'accès et des axes routiers qui jouxtent ce périmètre, nous serions directement impactés par le flux et le transit des très nombreux camions qui viendraient encore engorger et compliquer la situation déjà difficile sur les axes routiers. Nous rappelons ici le projet du barreau de Montfleury qui passerait en bordure du périmètre d'exploitation.

10 millions de m³ sur 32 ans pour 260 jours ouvrables, à raison de 12 m³ par camion, ça fait 100 camions par jour pendant 32 ans. De plus, cette même société exploite une gravière sur le territoire Meyrinois. Une partie de ces terrains devrait déjà être rendue et la totalité de l'exploitation devrait prendre fin dans les années à venir.

Le risque majeur est qu'en obtenant l'autorisation d'extraction, la société n'installe pas immédiatement toutes les installations dévolues au tri des matériaux sur le nouveau site mais utilise, dans un premier temps, son site de Meyrin déjà équipé comme base logistique.

Pour le groupe PLR, il est évident que nous préférons que les terrains exploités sur la Commune retournent à la disposition des nouvelles entreprises qui veulent s'implanter dans la zone industrielle plutôt que d'avoir des tas de gravier, un va et vient incessant de machines et de camions et les nuisances induites.

C'est pour toutes ces raisons que nous voterons actuellement défavorablement à l'octroi de cette autorisation d'extraction, tout en laissant la possibilité, une fois que le site de Meyrin sera fermé et rendu propre en ordre, de revoir notre position, pour autant que tous les points de la liste des restrictions soient acceptés et respectés.»

M. Amato se dit étonné d'entendre qu'à la lecture du rapport de Mme Luthi, l'on nomme la couleur politique des membres de la commission, chose qui avait pourtant été réglée par le passé en commission de liaison ; il n'en voit pas l'intérêt. Par ailleurs, il ajoute que l'amendement invitant à refuser le préavis provient de son groupe et qu'il en est en l'occurrence lui-même l'auteur ; il souhaiterait donc que cela soit protocolé au rapport. Il procède ensuite à la lecture de la prise de parole du groupe des Verts sur cet objet :

« Quelle surprise de découvrir cette délibération ! En effet, préavisier des activités ou des modifications de zones sur notre commune est fréquent, mais préavisier des objets sur celles des voisins est bien plus rare. Et pourtant, le Canton nous demande de préavisier ce plan d'extraction. Demandons-nous pourquoi. En creusant un peu, la réponse est assez facile à trouver. Cette future gravière sera en fonction pendant

plus de 30 ans et créera un trafic gigantesque qui passera principalement par notre commune. De plus, la société exploitante souhaite conserver dans un premier temps ses terrains actuels, ce qui pourrait par ailleurs se prolonger dans le but d'utiliser les installations actuelles. Ces terrains étant sur notre commune ; voici une raison supplémentaire.

Regardons plus en détail la demande de cette société. Elle souhaite creuser jusqu'aux limites des zones habitées et ne pas respecter la loi qui demande une distance de 100 mètres au minimum. Elle pourrait ainsi presque doubler le volume de matériaux potentiels. Il n'est pas acceptable pour les Vertes et les Verts de Meyrin-Cointrin d'accepter une telle pratique pour plusieurs raisons. Premièrement, les terrains visés sont des terrains agricoles et l'on parle de supprimer des terrains agricoles au profit d'une industrie produisant des nuisances sonores et un trafic important de camions. Deuxièmement, il existe aujourd'hui des manières de recycler le béton et de diminuer grandement l'excavation de nouveaux matériaux. Il faut favoriser ces matériaux recycler avant de creuser à nouveau.

Ensuite, il a semblé important aux membres de la commission d'affirmer la volonté de refuser l'ouverture de cette gravière avant la construction du barreau de Montfleury et de la reddition des terrains exploités actuellement par cette entreprise. Il nous semble important de souligner l'impact environnemental d'une telle exploitation ; c'est pour cela qu'il faut impérativement obtenir des mesures compensatoires et que celles-ci ne soient pas juste théoriques.

Habituellement, les communes préavisent favorablement sous conditions, cette délibération propose l'inverse. Etrange, mais venant de la commune de Satigny. Il semblait impossible aux commissaires de préavisent favorablement, même sous conditions, alors que la commune de Satigny refusait en mettant des conditions, si un nouveau projet devait arriver. Nous avons donc choisi la même voie. Les Vertes et les Verts de Meyrin-Cointrin soutiendront donc cette délibération. »

M. Grognuz précise qu'en effet, il conviendrait de ne pas nommer la couleur politique, lorsque l'on parle des interventions des divers commissaires.

Mme Lüthi souligne qu'il s'agit d'une tradition qui existe au Grand Conseil, mais en effet pas au Conseil municipal. Elle n'est pas cependant certaine que cela figure dans le règlement. *[ndlr : Elle a ensuite remis au secrétariat politique une version du rapport sans la mention des couleurs politiques des intervenants.]*

M. Grognuz lui répond qu'il s'agissait d'une décision de la commission de liaison.

Mme Lüthi indique qu'elle enlèvera ces mentions dans son rapport.

M. Cornuz précise que cette disposition n'a jamais été notée dans le règlement, mais qu'il s'agit d'une convention, tout comme bon nombre d'autres règles. Il invite le président à reprendre ce travail qui semble nécessaire au sein de la commission de liaison et qui a été interrompu, notamment en raison de la crise liée au Covid-19.

M. Scandurra procède à la lecture de la prise de parole du PDC-VL sur cet objet :

« Le PDC-VL ne soutiendra pas le projet de la gravière. Vu qu'elle n'impacte pas directement notre territoire, les lieux-dits se situant tous sur le territoire communal de Satigny, commune qui par ailleurs a également donné un préavis défavorable à ce projet. Il nous semble donc indispensable de la soutenir en allant dans le même sens. Les terrains sont des terrains agricoles et l'extraction sur ce territoire créera un désagrément certain avec une forte augmentation du trafic de poids lourds, étant donné que, pendant une période, la gravière actuelle, située sur le territoire de Meyrin et la future gravière seront en fonction en même temps. Le PDC-VL restera néanmoins ouvert au dialogue au cas où les conditions formulées dans le cadre du préavis communal sont respectées. Je vous remercie de votre attention. »

M. Nobs indique que le groupe UDC va s'abstenir car, à ses yeux, trop de points restent peu clairs dans ce dossier.

Mme Lüthi procède à la lecture de la prise de parole du PS sur cet objet :

« Le parti socialiste tient à rappeler les inconvénients que génère l'exploitation d'une gravière à commencer par la pollution sonore produite par le bruit des camions, des machines utilisées à l'intérieur des sites et les appareils de broyage. La pollution causée par l'intensité de la poussière. La pollution des eaux filtrés dans les nappes phréatique. S'ajoute à cela, la détérioration des routes et des chemins empruntés par les camions de transport, sans parler de l'atteinte au paysage au moment de l'activité. Si l'Etat prend des mesures pour cadrer les exploitations et pour réduire les impacts négatifs, dans ce domaine d'activité, on n'arrive jamais à opérer proprement à 100% avec une efficacité optimale pour préserver l'environnement.

Ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que cette demande de l'autorisation d'exploitation vient d'une société qui est en train d'exploiter d'autres sites à l'heure actuelle. Ainsi, je laisse à chacune et chacun le loisir d'imaginer tous les impacts négatifs que je venais de citer qui vont être à double. S'ajoute à cela la dérogation demandée pour réduire la distance de 100m d'exploitation des habitats. Avoir son habitation en face et tout près des camions qui tournent en plein régime, je ne pense pas que qui que soit aimerait être du voisinage.

Notre commune a toujours mené une politique très engagée en termes de préservation environnementale. C'est dans la continuité de cet esprit et pour rester fidèle à ses principes écologiques que le parti socialiste préavise positivement cette délibération qui refuse la demande de l'exploitation tant que les sociétés qui font la demande ne répondent pas favorablement à nos préoccupations environnementales et par rapport à la santé publique. Notre but avant tout est de mettre la société Gravières d'Epeisses SA (GESA), et la société Gravia SA, futurs exploitants devant la responsabilité de garantir la réduction des nuisances néfastes pour l'équilibre écologique tout en mettant la santé de la population au centre des intérêts. »

M. Balestra indique que le MCG recommande de refuser cette délibération pour les différentes raisons déjà évoquées par les autres groupes.

M. Cornuz estime qu'il est peut-être nécessaire de rappeler le processus de vote qui est particulier et compliqué. Il souligne qu'en l'occurrence, pour dire non à l'extraction, il faut voter oui à la délibération. Il relève que c'est la commune de Satigny qui nous a poussé dans cette direction.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, le président procède au vote de la **délibération n° 2020-07**

relative au projet de plan d'extraction n° PE 02-2013 aux lieux-dits « Château des Bois, Les Sellières, Montfleury, Grand Bois, En Pragny, Aux Noyers et A la Garenne » - commune de Satigny

Vu le courrier de la commune du 29 mai 2019 concernant la consultation en vue de la révision périodique du plan directeur des gravières;

Vu le projet de plan d'extraction N° PE 02-2013;

Vu l'enquête technique auprès des différents services de l'Etat, qui s'est déroulée de 2014 à octobre 2019;

Vu l'enquête publique N° SCG-27 qui s'est déroulée du 17 janvier 2020 au 16 février 2020;

Vu les observations reçues dans les délais impartis ainsi que les réponses y relatives;

Vu le courrier du Département du territoire du 4 mars 2020, invitant la Commune à émettre son préavis sur le projet de plan d'extraction;

Vu la présentation à la commission développement urbain du 9 juin 2020 ;

Vu le rapport de la commission développement urbain ;

Conformément à la loi sur les gravières et exploitations assimilées, du 28 octobre 1999;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. r de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif dans sa séance du 23 juin 2020,

D E C I D E

par 33 oui, soit à l'unanimité

à la majorité qualifiée

de préavisier défavorablement le projet de plan d'extraction, à Satigny aux lieux-dits « Château des Bois, Les Sellières, Montfleury, Grand Bois, En Pragny, Aux Noyers et A la Garenne », version au 11 octobre 2019 : au motif qu'il ne répond pas aux attentes et préoccupations communales exprimées lors de la révision de son plan directeur communal (PDCom).

Le Conseil municipal est ouvert à préavisier favorablement un nouveau projet de plan d'extraction, répondant aux conditions suivantes :

1. qu'aucun nouveau site d'extraction ne soit ouvert avant le remblayage et la restitution complète de la gravière en exploitation de Meyrin ;
2. de la réduction du plan d'extraction au périmètre strict prévu par le PDGravières (les dérogations n'étant pas admises car leur intérêt public n'est pas justifié),
3. de l'établissement d'un plan d'accès pour les entrées et sorties des sites d'extraction évitant les villages et hameaux environnants,
4. qu'aucun site d'extraction ne soit ouvert avant la mise en service du Barreau de Montfleury,
5. du respect des objectifs et principes développés dans la révision du plan directeur communal de Meyrin, confirmant la volonté de la Commune d'axer son développement et la planification territoriale autour de la thématique de la santé. L'exploitation des futurs sites d'extraction doit être conditionnée au respect strict des valeurs limites d'immission du bruit et de la pollution de l'air,
6. de l'établissement d'une synthèse des installations liées à l'extraction ou au remblayage de matériaux en activité et planifiées (gravières, installations de traitement des déchets de chantier et décharges) à l'échelle régionale : Meyrin, Satigny, Vernier, Bernex et Aire-la-Ville : durée d'exploitation, itinéraire des camions, plans de charge liés à l'exploitation,
7. de la mise en œuvre des mesures de compensation prévues dans les plans d'extraction (mesures paysagères, biotopes) par les exploitants.

* * *

11. Délibération n° 2020-09 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 9'000'000.- destiné à la rénovation et à l'extension du centre de loisirs de la Maison Vaudagne. Rapport de la commission des travaux publics et entretien des bâtiments (S. Lorentz, LR)

M. Cornuz précise que l'on se trouve à nouveau dans un processus particulier puisque le Conseil administratif n'a pu avoir le plaisir de présenter cet objet au mois d'avril dans un processus usuel devant le Conseil municipal. Il explique qu'il aurait dû être présenté en avril, renvoyé en commission et ensuite voté en mai. Il explique que le Conseil administratif demande au Conseil municipal d'entrer en matière sur cet objet et de le voter par un vote immédiat car les travaux d'aménagement de cette nouvelle Maison Vaudagne nécessite un travail de préparation, notamment le déplacement de certaines activités dans d'autres sites, ce qui doit se faire le plus tôt possible. Il ajoute que le simple fait de reporter ce vote perturberait le calendrier et le programme d'activités de

la Maison Vaudagne. Il souligne enfin que les débats ont donc déjà eu lieu en commission et invite donc le Conseil municipal à voter cet objet ce soir.

M. Grognuz rappelle que le Bureau propose un vote immédiat.

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière de cette délibération et personne ne souhaite s'exprimer sur le vote immédiat.

M. Grognuz met au voix la proposition de vote immédiat :

La proposition est acceptée par 32 oui, soit l'ensemble des votants.

M. Lorentz procède à la lecture du rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments :

« La séance est placée sous la présidence de M. Serrano. Le Conseil administratif est représenté par Mme Leuenberger et M. Cornuz et pour l'administration, Messieurs Balsiger et Schemel, co-responsable et chef de projets architecture au service de l'urbanisme, travaux publics et énergie. Pour les utilisateurs de la Maison Vaudagne sont invités à cette commission, Mme Demmou, présidente de l'association Maison Vaudagne et M. Etori, coordinateur de la Maison Vaudagne.

M. Serrano ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux commissaires, aux représentants du Conseil administratif et de l'administration ainsi qu'aux invités. Il aurait souhaité organiser une séance de mise à niveau des projets en cours sous gestion de la commission, mais le présent objet s'est imposé pour des questions de calendrier.

M. Serrano présente la délibération concernant la rénovation et à l'extension du centre de loisirs de la Maison Vaudagne.

Un commissaire demande d'emblée une motion d'ordre en rapport avec la présentation à cette commission de cet objet qui n'a pas été déposé préalablement devant le Conseil municipal comme c'est la règle. Mme Leuenberger explique que, par arrêté du Conseil d'Etat, le Conseil administratif aurait pu activer l'article 48 lettre m de la loi sur l'administration des communes qui permettrait au Conseil administratif d'engager le crédit prévu sans validation par le Conseil municipal, cependant il (le Conseil administratif) a préféré solliciter le vote du Conseil Municipal. M. Cornuz explique qu'il veillera personnellement à répondre à la volonté exprimée afin que les écarts au règlement ne deviennent pas la règle. Ce projet devait être présenté avant l'été au Conseil municipal afin que les travaux puissent débiter au plus vite, soit cette année encore.

M. Balsiger explique le processus politique qui a débuté en 2008. En décembre 2016, le Conseil municipal a voté la délibération n°2016-25a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 795'000.-. Le lauréat du mandat d'étude parallèle organisé avec trois équipes concurrentes a été désigné en avril 2018. Le 17 septembre 2019, le Conseil Municipal a voté la délibération n° 2019-17 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 48'000.- en vue de l'acquisition de la parcelle n°12'946 feuillet 46 de Meyrin nécessaire à la réalisation de ce projet.

M. Schemel présente l'historique constructif de la Maison Vaudagne de sa construction en 1835, en passant par la transformation intérieure en 1966 en centre de loisirs, qui

en fait le premier du canton, puis en 1986 des travaux d'agrandissement et de mise en conformité.

M. Etori considère que c'est un grand jour pour la Maison Vaudagne. L'équipe de la Maison Vaudagne a pu participer aux discussions lors du mandat d'études parallèles et au choix définitif du projet lauréat.

M. Schemel présente le projet lauréat qui consiste dans la création d'un nouveau pavillon de 624 m² sur un étage sur toute la longueur de la parcelle, adossé au mur du cimetière voisin. Il est destiné à l'accueil des pré-ados et ados. Un cabanon extérieur sera également créé. Enfin la rénovation complète de la Maison Vaudagne qui retrouvera sa volumétrie originale par la suppression des annexes sera destinée aux animateurs, à l'administration de la Maison Vaudagne et aux activités avec les enfants.

Le bâtiment principal est inscrit dans le recensement architectural cantonal ce qui implique la conservation de la charpente et des planchers ainsi que la création d'un escalier en continu avec la partie conservée. Le volume et la façade doivent être conservés. La création d'un sous-sol n'a pas été autorisée.

Des aménagements extérieurs sont prévus pour les utilisateurs. L'ensemble est passablement arboré. Le SMS (Service de monument et sites) a accepté une construction très proche du système racinaire du grand chêne.

Le concept énergétique prévoit une pompe à chaleur. Le pavillon est conçu au standard HPE.

Les travaux utiliseront le plus possible des matériaux durables et produits sur place (bois d'épicéa, béton recyclé, briques de terre compressée (terrabloc), isolant naturel en fibre de bois (pavatherm), etc.

Le coût total s'élève à CHF 9'355'370.- TTC, sous déduction du crédit d'étude de CHF 795'000.- le montant de la délibération est arrondi à CHF 8'560'000.-.

La Maison Vaudagne représente 54% des coûts de construction et la création du pavillon 46%.

M. Serrano ouvre les questions sur le projet uniquement, les questions politiques sont réservées pour la deuxième commission.

Un commissaire souhaite savoir si ces travaux tiennent compte des besoins futurs de la Maison Vaudagne. Mme Leuenberger répond que tous les projets tiennent compte de l'évolution démographique de la Commune sur plusieurs générations. M. Etori ajoute que les nouvelles surfaces permettront probablement d'ouvrir des possibilités en termes de nouvelles animations et d'embauche de personnel.

Un commissaire s'inquiète que les aménagements extérieurs comprennent énormément de surfaces bétonnées. Il demande aux représentants de la Maison Vaudagne si un revêtement en stabilisé serait acceptable. M. Serrano précise que la lutte contre les îlots de chaleur est inscrite dans le plan directeur communal (PDCoM).

Deuxième séance de commission

Plusieurs commissaires posent des questions sur l'aménagement extérieurs : des inquiétudes sont manifestes sur le « surbétonnage », qui favorise la création d'îlots de chaleur ainsi que la proximité du nouveau pavillon avec le chêne. Des questions sont également posées sur l'installation de l'éclairage, de grillades extérieures, la suppression des places de parcs pour les voitures, la création de places pour les vélos. Les invités apportent les réponses nécessaires à la satisfaction des commissaires.

Plusieurs questions sont posées également sur les aménagements intérieurs, l'utilisation des espaces de stockage, l'accès à mobilité réduite, l'accès aux WC lors de manifestations extérieurs, etc.

Enfin, M. Etori détaille où seront hébergés les activités durant la transformation.

Après le départ des invités, M. Serrano ouvre le débat politique sur la délibération.

Un commissaire propose la diminution de moitié de la surface bétonnée. Un débat s'engage entre les commissaires sur cette question. Mme Leuenberger dit que le Conseil d'administratif n'est pas opposé à cet amendement, cependant il faut laisser une marge de manœuvre à l'administration afin de ne pas contraindre fortement l'administration et les usagers. Un consensus est trouvé au sein de la commission, le Président soumet au vote l'amendement consistant à retirer au minimum 50% du béton au sol d'entente avec les usagers.

L'amendement est accepté par 12 oui (3 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL, 2 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (1 UDC).

Les aménagements extérieurs en lien avec la mobilité sont un autre sujet de préoccupation de la commission. La suppression des places pour les voitures est saluée par un commissaire. Cependant, la question des places pour les vélos et les trottinettes et en particulier leur nombre suscite un débat. Finalement, le Président met au vote l'amendant consistant à augmenter le mobilier lié à la mobilité douce à 20 épingles à vélos et à 20 attaches à trottinettes. La motion est acceptée par 7 oui (3 Verts, 2 PDC-VL, 1 UDC, 1 MCG), 1 non (1 UDC) et 6 abstentions (3 PS, 2 PLR, 1 UDC).

Un amendement complémentaire est proposé afin de surseoir à l'installation du mobilier lié à la mobilité douce jusqu'à consultation des usagers. La motion est acceptée par 8 oui (3 PS, 2 PLR, 2 UDC, 1 MCG).

Enfin, la commission a beaucoup débattu du coût de cette délibération, sur question d'un commissaire, M. Balsiger répond que les surcoûts liés aux mesures imposées sur les chantiers par le COVID-19 ne sont pas pris en compte dans les coûts de construction de cette délibération, mais il est en contact étroit avec les entreprises sur cette problématique. Un commissaire relève également que le projet de la place de Meyrin-Village a fait l'objet de dépassements successifs. Un amendement consistant à porter les divers et imprévus à 10% est accepté par 10 oui, (3 PS, 3 Verts, 2 PLR, 1 UDC, 1 MCG), 1 non (1 UDC) et 2 abstentions (2 PDC-VL).

Les commissaires remercient l'administration pour son travail. Ils soulignent que le projet est beaucoup plus coûteux que le projet initial, cependant l'adhésion au projet est unanime en raison de sa nécessité pour les activités de la Maison Vaudagne en faveur de la jeunesse de la Ville de Meyrin.

Finally, le Président Serrano soumet la délibération amendée à un vote consultatif de la commission. La délibération est acceptée à l'unanimité de ses 13 membres. »

M. Clerc procède à la lecture de la prise de position du PDC-VL :

« En préambule de cette prise de parole concernant la délibération 2020-09 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 9'000'000.- destiné à la rénovation et à l'extension du centre de loisirs de la Maison Vaudagne, le groupe DC-VL aimerait rendre hommage à tous les conseillers municipaux, tous les conseillers administratifs, à l'administration et au personnel de la maison Vaudagne qui ont contribué de par leur travail à cette délibération. C'est plus de 12 ans de labeur et c'est notre législature qui aura l'honneur, ce soir, de concrétiser ce projet avec notre vote.

L'accueil à la Maison Vaudagne est une institution en constante évolution qui questionne ses pratiques et développe son offre. La Maison Vaudagne : c'est un espace exigu qui n'a pas été rénovée depuis plus de 40 ans et qui a vécu aux files des ans une usure et une désuétude logique. L'augmentation de sa fréquentation, les améliorations technologiques et les nouveaux besoins en matière d'accueil auront eu raison de cette belle demeure : elle mérite aujourd'hui un rafraîchissement et un agrandissement. L'augmentation de la population meyrinoise n'y est encore une fois, pas innocente et les familles meyrinoises réclament un tel espace.

Cependant, l'esprit de ce projet réside notamment dans son approche résolument orientée « utilisateurs » avec une emphase particulière sur les besoins de ces derniers. Mais pas seulement, le récent travail en commission, a permis d'apporter plusieurs modifications importantes afin d'ancrer ce projet dans le monde de demain.

Le PDC-PVL a la conviction que cette délibération et ses amendements apporteront une réelle plus-value aux meyrinois, à leur enfants et petits-enfants et nous vous encourageons à en accepter le contenu. »

Mme Murciano procède à la lecture de la prise de position du groupe des Verts :

« Nous n'avons pas boudé notre plaisir en découvrant ce magnifique projet, il a rencontré l'approbation de tous. Le comité et l'équipe de Maison Vaudagne se sont sentis entendus et le choix d'un mandat d'études parallèles semble avoir répondu à l'esprit de concertation désiré par l'ensemble du Conseil municipal.

Ce projet né en 2008, et oui il y a plus de 12 ans, répondra enfin à l'offre d'animation socioculturelle de la Maison Vaudagne pour une population toujours plus croissante et il tissera des liens entre tous les habitants, les adolescents et les enfants.

Elle centralise des activités à destination des enfants, des adolescents et des familles de tous les quartiers. Le bâtiment actuel, inadapté aux besoins des

personnes à mobilité réduite est dans un état de vétusté et d'usure avancé et ne répond plus à l'augmentation démographique de notre commune.

Le projet de transformation et son inscription, ainsi que celui de la parcelle, à l'inventaire des bâtiments protégés, à complexifié certains éléments à conserver : le volume et la façade, le système porteur horizontal sur rez, la charpente, l'escalier en pierre menant du rez-de-chaussée au premier étage, et la main courante. Nous regrettons au demeurant que la création d'un sous-sol n'ait pas pu être validée.

Cette proposition d'extension par un pavillon de (624 m²) destiné à l'accueil de pré-ados et ados et divisible en fonction du programme d'animation est une très belle réussite. Il donne un caractère joyeux à cette transformation par la protection et la fermeture de la façade arrière, côté cimetière.

Nous tenons à relever l'excellent travail de notre administration, car non seulement les arbres existants seront dans la mesure du possible maintenus et des nouveaux plantés. Le nouveau concept énergétique a été pensé pour répondre au principe d'écologie, d'économie et essaie de recourir le plus possible aux matériaux durables et produits sur place.

Nous regrettons la surface extérieure bétonnée et proposons que cette surface soit modifiée de 50% au profit d'une surface plus écologique et plus perméable et en étroite concertation avec le comité de la Maison Vaudagne.

Les coûts de cette délibération ont fait l'objet d'appels d'offres d'environ 80%, mais la pandémie nous ayant touché de plein fouet nous laisse penser que le poste Divers et imprévus ramené à 5% nous paraît sous-évalué. Nous comprenons fort bien l'effort de l'administration mais il nous semble important dans cette réalisation qu'aucun paramètre de sécurité et de santé ne soit écarté.

La possibilité d'une deuxième vague de Covid-19 à l'automne est possible, et les mesures de sécurité et d'hygiène qui seraient à prendre en compte ne peuvent être ignorées. C'est pourquoi, nous insistons pour que ce chantier ne soit pas entaché par des problèmes financiers et vous invitons à accepter l'amendement pour que le poste Divers & Imprévus soit ré-augmenté à 10%.

Nous tenions à témoigner de l'esprit studieux qui a animé cette commission, néanmoins nous constatons à regret que certain commissaire montre un peu d'empressement et pense que les questions des nouveaux élus sont une perte de temps. Que nenni... Jamais nouvel élu et encore moins ses questions n'ont fait perdre du temps à une commission bien souvent leurs questions ravivent nos mémoires et elles ne sont jamais dénués d'intérêt.

Pour conclure, nous nous réjouissons que le premier Centre de loisirs de notre canton puisse enfin bénéficier d'espaces répondant à l'accueil de notre population et des travaux de rénovation et d'extension qu'il mérite. Nous remercions le comité et l'équipe d'animation pour le temps qu'ils ont consacré à accompagner ce projet et nous souhaitons qu'ils puissent bénéficier d'un lieu qui soit pour les prochaines années une belle source d'inspiration et d'innovation.

Et c'est dans cet esprit que le groupe des Vertes et des Verts de Meyrin vous invite à voter favorablement cette délibération amendée...pourquoi pas par acclamation ! »

M. Nobs indique que le groupe UDC va voter « oui ».

M. Pierre Boccard procède à la lecture de la prise de position du groupe PLR :

« Dans un premier temps, le PLR tient, encore une fois, à faire remarquer que cette délibération n'a pas suivi le processus normal et que sans être passé par le municipal, elle a été présentée en commission, qui a rendu un avis uniquement consultatif, pour finalement être votée ce soir.

Pour ne pas paraphraser, quelqu'un je dirais qu'il faut agir aussi vite que possible mais aussi lentement que nécessaire.

Une présentation détaillée pour les nouvelles et nouveaux conseillers municipaux aurait été de bon aloi, mais le Covid-19 est passé par là.

Ce dossier a été initié en 2008, il a poursuivi son bonhomme de chemin durant ces années tout en se faisant recalcr par d'autres objets plus urgents dans le plan des investissements.

Aujourd'hui, nous arrivons à bout touchant puisque nous avons organisé un mandat d'étude parallèle, avec un mode participatif, qui a satisfait l'ensemble des acteurs et utilisateurs intéressés dans ce projet, ce qui a permis au jury de choisir le projet lauréat contenu dans la délibération de ce soir.

Ayant fait partie du jury consultatif comme délégué du conseil municipal, au sortir du concours, le projet était légèrement différent et l'enveloppe globale moins chère.

C'était sans compter sans nos petits amis de la commission des monuments et sites qui sont passés par là, qui ont classé l'escalier qui mène du rez-de-chaussée au premier et ont refusé l'excavation pour un sous-sol sous la maison Vaudagne existante : changement de paramètres, réorganisation des espaces dévolus aux activités au stockage et donc surcoût.

Ce projet étant la seule et unique maison de quartier de Meyrin, pour que les travaux puissent commencer dès l'automne et que nous répondions rapidement aux nombreux futurs utilisateurs, nous voterons favorablement cette enveloppe de CHF 9'000'000.-. Cependant, nous resterons attentifs au bon déroulement de ce projet, nous demandons des points de situation comprenant un tableau de bord avec matrice de risque. »

M. Iswala procède à la lecture de la prise de position du PS :

« Nous nous réjouissons d'arriver à la fin de ce long processus engagé depuis 2008, au bénéfice de la réhabilitation de notre unique maison de quartier et de son extension. La Maison Vaudagne par son emplacement ou sa localisation est le noyau central de toutes les activités à destination des familles de tous les quartiers. Elle favorise les liens entre tous les habitants, les jeunes et les enfants. Comme c'est une maison du 19^{ème}

siècle, elle n'a pas échappé à l'usure, ni à la pression démographique qui s'est accentuée ces dernières années. Elle est jusqu'à ce jour inadaptée aux personnes à mobilité réduite. Avec ses longues listes d'attente d'inscriptions, il s'est avéré que la Maison Vaudagne ne pouvait plus répondre à la demande ou aux besoins de la population. En termes de surfaces à disposition et d'organisation des espaces, elle n'est plus adaptée. Au vu de ce qui précède, nous nous réjouissons de sa réhabilitation, de son extension et de sa mise en conformité, selon les exigences actuellement en vigueur. En conclusion, le groupe socialiste adhère à ce projet dans son ensemble, étant donné qu'il répond aux besoins en présence et fournit un outil de cohésion sociale dans la Commune. Le PS soutiendra cette délibération. Votre serviteur Iswala Placide. »

M. Frauchiger remercie les différents intervenants pour leurs prises de position pertinentes pour ce beau projet. Il lit ensuite celle du MCG :

« La Maison Vaudagne est ouverte à l'ensemble de la population de Meyrin depuis des années. Elle joue un rôle important dans l'élaboration du mieux vivre ensemble et de la solidarité intergénérationnelle et interethnique. Elle est aussi une entreprise formatrice ; elle cultive ainsi la découverte de l'animation socioculturelle dans son ensemble faisant participer tous les acteurs à l'organisation et au déroulement des activités. C'est donc avec beaucoup d'intérêt, en tant qu'ancien délégué de la Maison Vaudagne que j'ai suivi le projet d'agrandissement du centre de loisirs. J'ai pu constater l'étroitesse des locaux actuels et la nécessité d'offrir un espace plus vaste étant donné le nombre d'enfants accueillis. Il est important de répondre aux besoins des parents qui travaillent et de donner la possibilité aux professionnels d'effectuer leurs missions éducatives et sociales dans de bonnes conditions. Le groupe MCG votera donc favorablement à cette délibération. Merci. »

M. Amato estime que l'amendement n° 2 et l'amendement n° 3 sont contradictoires.

Mme Leuenberger considère pour sa part que ces amendements sont subsidiaires.

M. Cornuz souligne que les amendements tels que ressortis de la commission ont tous été acceptés.

M. Amato relève qu'en commission, il a été clairement dit que tous les amendements allaient être votés à nouveau en séance plénière.

Mme Leuenberger souligne que c'est ce qui avait en effet été envisagé ; elle relève néanmoins que les choses ont évolué en vue d'une meilleure efficacité ; elle considère que les deux amendements concernés sont subsidiaires et invite donc les conseillers municipaux à voter directement la délibération telle qu'issue de la commission.

La séance est suspendue 5 minutes.

Mme Murciano indique qu'elle est la nouvelle déléguée à la Maison Vaudagne, que la Maison Vaudagne a été informée du dépôt de l'amendement concernant l'ajout d'épingles à trottinettes et à vélos et qu'elle n'y voit pas d'inconvénients majeurs ; elle pense donc que l'amendement demandant une étude pour savoir si ces éléments doivent être mis en place peut être retiré.

Mme Dimopoulos précise qu'elle est pour sa part bénévole à la Maison Vaudagne et considère que les épingles à vélo ne sont pas ou peu utilisées car elles sont difficilement utilisables.

Mme Leuenberger répète que les deux amendements ne sont pas incompatibles.

Mme Murciano indique que le groupe Les Verts suivra les propositions de Mme Leuenberger, c'est-à-dire de voter le projet en le laissant amendé tel que ressorti de commission.

M. Grognoz indique que le Bureau propose donc de voter cette délibération avec les amendements proposés en commission.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, le président procède au vote de la **délibération n° 2020-09**

relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 9'000'000.- destiné à la rénovation et à l'extension du centre de loisirs de la Maison Vaudagne

Vu l'exiguïté et le manque de fonctionnalité du bâtiment actuel de la Maison Vaudagne et sa vétusté avérée nécessitant une adaptation aux normes en vigueur;

Vu la résolution n° 2008-02 proposée par les Verts de Meyrin-Cointrin et les partis socialiste, démocrate-chrétien, radical, A gauche toute, UDC et Alliance des indépendants meyrinois, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude en vue de la construction d'une maison intergénérationnelle pour tous;

Vu la résolution n° 2008-07 présentée par A gauche toute, le parti socialiste, les Verts, l'Alliance des indépendants meyrinois, le parti démocrate-chrétien, le parti radical et l'UDC relative à l'ouverture d'un crédit destiné à des travaux de rénovation et d'aménagement à la Maison Vaudagne;

Vu l'étude préliminaire conduite sur l'évolution des besoins et le comparatif entre diverses maisons de quartier à Genève présentés en commission affaires sociales et jeunesse le 12 janvier 2016;

Vu la délibération n° 2016-25a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 795'000.- en vue de l'extension du centre de loisirs Maison Vaudagne;

Vu la désignation le 30 avril 2018 d'un projet lauréat à l'issue du mandat d'étude parallèle (MEP);

Vu la décision du Conseil administratif dans sa séance du 12 juin 2018 de réaliser le projet d'extension du centre de loisirs de la Maison Vaudagne avec l'équipe lauréate du mandat d'étude parallèle (MEP);

Vu le recensement architectural cantonal du canton de Genève (RAC);

Vu l'inscription du bâtiment n°3714 Maison Vaudagne et de la parcelle n°10584 à l'inventaire des bâtiments protégés;

Vu la délibération n° 2019-17 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 48'000.- en vue de l'acquisition de la parcelle n° 12946, feuille 46 de Meyrin propriété de l'Etat de Genève, sise avenue de Vaudagne;

Vu le développement de la population meyrinoise prévu ces prochaines années;

Vu l'inscription au plan des investissements 2019-2029 de l'extension du centre de loisirs de la Maison Vaudagne;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 23 juin 2020,

D E C I D E

Par 32 OUI soit à l'unanimité

1. de réaliser les travaux de rénovation et d'extension du centre de loisirs de la Maison Vaudagne,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 9'000'000.-** destiné à ces travaux,
3. de prendre acte que les subventions suivantes seront demandées : subvention programme bâtiments, subvention pour les bâtiments figurant dans l'inventaire de l'office du patrimoine et des sites et subvention du Fonds publics des collectivités. Le montant total de ces trois subventions est estimé à CHF 50'000.-.
4. de comptabiliser la dépense nette de CHF 8'950'000.- (CHF 9'000'000.- – CHF 50'000.-) dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
5. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 8'950'000.- comme suit dès le début de l'utilisation du bien estimé à 2023 :

- CHF 8'733'540.- pour les travaux de construction de l'extension de la Maison Vaudagne en 30 annuités,
 - CHF 216'460.- pour le mobilier en 8 annuités,
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 9'000'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux,
 7. de modifier le projet d'aménagement extérieur en réduisant de moitié les surfaces imperméables en béton, d'entente avec les usagers,
 8. d'augmenter les capacités de stationnement de 20 épingles à vélos et 20 attaches à trottinettes supplémentaires,
 9. de surseoir à l'installation des capacités supplémentaires de stationnement vélos et trottinettes jusqu'à consultation des usagers.

* * *

12. Résolution n° 2020-02 présentée par M. Denis Bucher au nom des Verts de Meyrin-Cointrin et de M. Pierre Boccard au nom des Libéraux-Radicaux Meyrin-Cointrin demandant la réaffirmation que toutes les personnes sont égales

M. Bucher indique qu'il est honoré de présenter la première résolution de la législature, en particulier sur un sujet aussi noble que celui de l'égalité :

« Le but de cette résolution est d'appartenir à l'ensemble des partis présents au Conseil municipal, qu'elle se veut et se doit d'être apaisante afin de donner aux habitants de Meyrin un message fort et uni de notre conseil. En effet, ce mois-ci où dans le monde entier de très nombreux citoyens et citoyennes se sont mobilisés (notamment sous la bannière "Black lives matter") afin de dénoncer la mort d'un homme pour la couleur de sa peau, dans une démocratie et de surcroît par la force qui est censé protéger les citoyens, nous pensions important, même si cela est symbolique, que la commune certainement la plus multiculturelle de Suisse ne reste pas silencieuse. Certes cette résolution qui est un rappel à nos lois n'est en effet que symbolique, mais les symboles comptent, notamment dans notre commune, car c'est un symbole fort pour les Meyrinoises et Meyrinois de toutes origines qui parfois vivent, ou ont vécu par le passé, des situations difficiles liées à des discriminations. Alors je vous rassure, il n'est pas question de déposer des résolutions purement symboliques à chaque Conseil municipal, mais je pense qu'une telle résolution a sa place en début de législature, et elle permettra de passer un signal positif à la population, de lancer cette législature sur des valeurs qui nous relient toutes et tous et de partir sur de bonnes bases. Pour finir je vous lis simplement la dernière phrase de l'exposé des motifs : « Nous tenons à affirmer par cette résolution que Meyrin est une commune fière de sa multiculturalité et qu'elle considère tous ses citoyens égaux et ce quelles que soient notamment leur origine, leur situation sociale, leur orientation sexuelle, leur genre, leur religion, leurs convictions ou une déficience. » Le groupe des Verts et des Verts de Meyrin vous

invite donc à soutenir cette résolution soit en acceptant son renvoi en commission soit par son vote immédiat. »

M. Grognuz rappelle que le Bureau propose un renvoi en commission inclusion et diversité. Il demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière.

M. Pierre Boccard indique que tous les chefs de groupe ont été contactés et qu'ils ont tous été d'accord ; il ne sait donc pas pourquoi il n'y a que les noms de M. Bucher et le sien qui figurent sur la résolution. Il considère que le renvoi en commission n'apporte rien et il pense qu'un vote immédiat aura un plus grand impact en faisant un geste fort qui colle à l'actualité maintenant plutôt qu'un vote à l'automne. Il souligne que le PLR demande donc le vote immédiat.

M. Fabre suggère un amendement : ajouter les noms des six chefs de groupes dans les signataires de cette résolution. Il pense que cette résolution est un geste fort et que l'on pourra ainsi régler le problème sans passer par une commission.

M. Amato prie les autres chefs de groupe de l'excuser et indique qu'il avait demandé à l'administration que l'on ajoute l'ensemble des chefs de groupes à cette résolution, mais que cela n'a pas suivi et qu'il en est navré [*ndlr : la demande faite à l'administration le 16 juin dernier visait en l'occurrence uniquement l'ajout du nom de M. Pierre Boccard à la résolution*]. Il précise par ailleurs qu'il n'est pas nécessaire de rajouter son nom car le nom de M. Bucher figure déjà dans la résolution. Il observe en outre que l'UDC devrait mentionner une autre personne que son chef de groupe, s'il souhaite rejoindre la résolution, car le chef de groupe est absent ce soir.

M. Dournow indique que l'UDC va en effet suivre ce vote immédiat et qu'en l'absence de M. Gaetanino, son nom figurera dans le titre de la résolution, mais précise néanmoins que l'UDC ne voit pas vraiment l'intérêt de rappeler la Constitution car sinon, on devrait le faire tout le temps. Il souligne qu'ils vont néanmoins montrer cette fois leur bonne foi.

M. Grognuz met au voix la proposition de vote immédiat :

La proposition est acceptée par 32 oui, soit l'ensemble des votants.

M. Grognuz met au voix la résolution nouvellement intitulée de la manière suivante :

Résolution n° 2020-02 présentée par M. Denis Bucher au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, M. Pierre Boccard au nom des Libéraux-Radicaux de Meyrin-Cointrin, M. Michel Fabre au nom des Socialistes de Meyrin-Cointrin, M. Roger Frauchiger au nom du Mouvement Citoyen Genevois de Meyrin-Cointrin, M. Nicola Squillaci au nom du groupe PDC-Vert'libéraux et M. David Dournow au nom du groupe UDC Meyrin-Cointrin demandant la réaffirmation que toutes les personnes sont égales

Vu la mobilisation mondiale de très nombreux citoyens et citoyennes pour dénoncer la mort d'un homme pour sa couleur de peau ;

Vu que ces événements se sont produits dans une démocratie et de surcroît par la force qui est censée protéger les citoyens ;

Vu la mobilisation cantonale lors de la manifestation du 9 juin 2020 qui a regroupé plus de 10'000 personnes à Genève ;

Vu que Meyrin est la commune la plus multiculturelle de Suisse ;

Vu qu'il semble malheureusement nécessaire de rappeler que chaque vie compte et que la vie de chacune et chacun a la même valeur ;

Vu qu'il est important de soutenir les Meyrinoises et Meyrinois de toutes origines qui ne vivent pas toutes et tous cette égalité dans leur vie ;

Vu l'article 8 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse :

Art. 8 Égalité

1. *Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.*
2. *Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique.*
3. *L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.*
4. *La loi prévoit des mesures en vue d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées.*

Vu l'article 261bis du code pénal suisse ;

Vu l'article 15 de la Constitution de la République et canton de Genève :

Art. 15 Égalité

1. *Toutes les personnes sont égales en droit.*
2. *Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa situation sociale, de son orientation sexuelle, de ses convictions ou d'une déficience.*
3. *La femme et l'homme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail.*
4. *La femme et l'homme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.*

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 23 juin 2020,

DECIDE

Par 31 OUI et 1 ABSTENTION

de réaffirmer que toutes les personnes sont égales, quels que soient notamment leur origine, leur situation sociale, leur orientation sexuelle, leur genre, leurs convictions ou une déficience, aussi bien sur son territoire que dans le reste du monde.

* * *

13. Pétition n° X-2020-01 relative à la demande de mise à disposition gratuite et bisannuelle du Théâtre Forum Meyrin à l'orchestre de Meyrin Arcus Caeli

M. Grognuz relève que cette pétition est munie de 42 signatures et rappelle les différentes options qui se présentent au Conseil municipal lorsqu'il reçoit une pétition : le renvoi en commission, le renvoi au Conseil administratif, l'ajournement ou le classement ; il souligne que le Bureau propose un renvoi au Conseil administratif.

M. Nobs demande le renvoi en commission culture et sport afin de pouvoir entendre les pétitionnaires et mieux évaluer leur demande.

M. Grognuz met au voix la proposition de renvoi en commission culture et sport :

La proposition de renvoi en commission est refusée par 28 non et 4 oui.

M. Grognuz met au voix la proposition de renvoi au Conseil administratif :

La proposition de renvoi au Conseil administratif est acceptée par 28 oui et 4 non.

* * *

14. Rapport du délégué au journal Meyrin Ensemble (M. Cornuz, Ve)

M. Grognuz rappelle que ce type de rapport n'est pas lu en séance.

Personne n'a de question sur le rapport.

M. Grognuz remercie M. Cornuz et Mme Girardet pour le travail effectué au sein de cette commission.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

* * *

15. Annonces de projets

M. Seeger indique que le groupe PDC-VL proposera à la rentrée un texte pour déclarer l'urgence climatique à Meyrin, comme cela a été le cas dans plusieurs villes romandes ayant une dimension semblable, par exemple Yverdon, Delémont ou, plus récemment, Vevey.

Mme Hartmann indique que les Verts sont assez inquiets de la suite de la crise du Covid-19 ; elle remercie grandement le travail fourni par la Commune, le réseau et les volontaires ayant travaillé en faveur des personnes en situation de précarité, mais elle ajoute que les Verts aimeraient à la rentrée proposer un objet visant à mettre à disposition un fonds pour parer aux situations d'urgence.

M. Scandurra indique que le PDC-VL proposera prochainement un projet visant à développer davantage le nombre de places d'apprentissage, de places de stage et de jobs d'étudiants au sein de la Commune, même si cette dernière fait déjà beaucoup d'efforts en la matière.

* * *

16. Propositions individuelles

M. Clerc indique que le Conseil municipal a été saisi de 9 propositions individuelles ; il cède la parole à Mme Dimopoulos pour qu'elle présente sa proposition de faire une cérémonie de remerciements pour les conseillers municipaux ayant terminé leur engagement.

Mme Dimopoulos indique que sa proposition est selon elle assez claire ; elle estime que l'on a fini cette législature en « queue de poisson » et que cela n'est évidemment agréable pour personne ; elle considère que cela a été particulièrement difficile pour certains conseillers municipaux qui ont terminé abruptement leur engagement au Conseil municipal, après parfois de très nombreuses années. Elle précise que sa proposition doit bien sûr prendre en compte le contexte de sortie de crise et que toutes les précautions nécessaires doivent être mises en œuvre.

Mme Leuenberger confirme qu'une telle cérémonie est d'ores et déjà prévue et aura bien lieu, aussi vite que possible, dès la rentrée de septembre.

M. Clerc relève ensuite que M. Damien Boccard présente deux propositions : que l'administration facilite l'envoi des cartes CFF aux communiens par voie postale ; que l'administration présente un état des lieux en commission sur la sortie de crise.

M. Damien Boccard explique qu'actuellement, une fois que l'on a passé la commande des cartes CFF journalières, il est demandé aux personnes concernées de venir récupérer leurs billets au guichet multiservices de la mairie et il relève qu'il n'est pas toujours évident pour tout le monde de pouvoir venir aux horaires d'ouverture. Il observe que certaines communes donnent la possibilité de recevoir ces billets au domicile par courrier postal contre émolument des frais de port ; il est donc demandé au Conseil administratif de mettre en place un système similaire à Meyrin.

Par ailleurs, concernant la situation liée au Covid-19, **M. Damien Boccard** remercie Mme le Maire pour ses propos tenus sur la question. Il observe toutefois que la Commune de Meyrin à l'instar d'autres communes suisses a été fortement mise à contribution dans la lutte contre la crise du coronavirus. La facture sociale et les conséquences économiques à venir, même si elles sont encore difficilement chiffrables, pourraient se faire ressentir durant des années. Cette situation inhabituelle va certainement demander à la Commune de faire des efforts particuliers pour aider les personnes et entreprises dans le besoin. Elle va également demander à notre Conseil de définir des priorités. Afin de permettre aux élus et élues de prendre la mesure des conséquences pour notre commune, en sus des informations apportées ce jour par le Conseil administratif sur la situation liée au COVID, il est demandé à ce qu'un état des lieux soit présenté, à savoir une présentation en commission (à définir laquelle) des points suivants :

- mesures entreprises par la Commune et coûts engagés ;
- état des lieux (chiffré) des différentes catégories de la population de Meyrin en difficulté suite à la crise du COVID (indépendants, personnes licenciées, ...) ;
- tendances de la situation économique et projections sur les recettes fiscales.

Mme Leuenberger désire rappeler que l'on n'est pas dans un contexte ordinaire et que l'on n'est actuellement pas en mesure de répondre à des demandes à un tel niveau de détails. Elle ajoute qu'il importe au Conseil administratif de donner à l'administration une plage de répit. Elle pense cependant que le processus budgétaire sur lequel l'administration est déjà engagée répondra en partie à la proposition de M. Boccard et au projet évoqué par Mme Hartmann. Elle ajoute enfin qu'aucune entité publique n'est actuellement à même d'articuler un état des lieux par rapport à l'impact que la crise va avoir, compte tenu du fait que l'on est face à une période d'incertitude.

M. Clerc indique ensuite que Mme Tschudi-Spiropulo a une proposition concernant les fontaines publiques et une autre concernant un retour de la part de l'administration en commission sur le suivi des délibérations votées par le Conseil municipal.

Mme Tschudi-Spiropulo indique tout d'abord qu'elle ne parle pas uniquement en son nom mais au nom de son groupe. Elle relève que l'on sait tous que les mesures

d'hygiène contribuent à prévenir la propagation du coronavirus, notamment le lavage des mains. Elle invite par conséquent le Conseil administratif à créer rapidement pour cet été de nouveaux points d'eau et à réhabiliter les points d'eau existants de la Commune, en équipant chacun d'un récipient et de savon naturel, lequel est selon elle bien meilleur, pour les humains comme pour la nature, que les gels hydroalcooliques. Elle ajoute qu'elle souhaite en outre que la maison du jardinier soit de nouveau autorisée à distribuer des boissons.

Mme Tschudi-Spiropulo souligne ensuite que son groupe propose que le Conseil administratif tienne désormais le Conseil municipal au courant de la mise en œuvre des décisions prises, notamment les projets, résolutions et autres délibérations votées par le Conseil municipal, tous les six mois, au sein d'une commission, afin de tendre vers une meilleure communication sur ce suivi des différents objets entre l'exécutif et le délibératif, ce qui leur tient à cœur. Elle considère qu'il y a actuellement un certain manque d'échanges, en particulier sur l'évolution des changements qui leur tiennent à cœur, et qu'une marge de progression est possible en la matière.

Mme Leuenberger désire réagir face à cette proposition et souligne que cela engloberait une surcharge supplémentaire de travail pour l'administration et que le suivi souhaité par Mme Tschudi-Spiropulo correspond en fin de compte au document remis ce soir aux membres du Conseil municipal, à savoir le Compte rendu administratif et financier (CRAF). Elle indique que ce travail est le compte-rendu de 12 mois de travail effectué par l'administration et que la synthèse, la rédaction et la mise en page de ce travail, à la suite du processus des comptes, représentent en moyenne 4 mois de travail pour l'ensemble des services. Par ailleurs, elle souligne que la commune de Meyrin est celle du canton qui cultive la transparence la plus élevée et qui a le plus grand nombre de commissions. Elle ne partage pour sa part pas la formule qui vient d'être proposée selon laquelle l'on manquerait d'échanges.

Mme Tschudi-Spiropulo estime pour sa part que les services disent, dans le CRAF, ce qu'ils font, mais elle désire savoir pour sa part ce qu'il en est des délibérations qui ont été votées par le Conseil municipal.

Mme Leuenberger rappelle que l'inventaire des objets politiques qui est à disposition des conseillers municipaux sur CMNet et régulièrement mis à jour rend compte du traitement des différents objets en cours.

M. Clerc indique ensuite que Mme Lüthi propose une vente de sacs de tri des déchets pour les habitants de Meyrin.

Mme Lüthi indique que le but est d'encourager le tri et la préservation de l'environnement.

M. Tremblet souligne que Meyrin s'était associé il y a quelques années à la vente de ces sacs ; il va consulter le chef de service de l'environnement pour voir ce qu'il en est et si une telle opération est à nouveau possible.

M. Clerc indique qu'après avoir mangé un repas léger et délicieux, il propose d'étudier la possibilité d'offrir, lors des séances du Conseil municipal, des en-cas

moins carnés qu'à l'accoutumée et plus respectueux de l'environnement, avec notamment des produits de proximité, ; il propose par exemple que la commission sur l'alimentation durable soit saisie pour traiter cette question.

M. Seeger propose, dans le cadre des installations en cours à Meyrin de nouvelles antennes 5G, notamment à la rue Virginio-Malnati 24, une communication écrite par la Commune aux habitants des quartiers concernés. Il considère qu'un tel courrier serait bienvenu afin d'informer ces derniers de la prise de position défavorable et des enjeux sanitaires, voire climatiques, liés à la consommation excessive de données numériques et l'utilisation des téléphones portables.

Par ailleurs, **M. Seeger** fait une seconde proposition pour que la piscine couverte du Livron soit ouverte en été, aux associations meyrinoises reconnues et ayant des activités aquatiques, et ce sous leur propre responsabilité.

* * *

17. Questions

M. Clerc indique que M. Pierre Boccard a 3 questions sur l'éclairage d'une enseigne lumineuse à la rue des Lattes, sur la distanciation sociale et sur les marchés de la Place des Cinq-Continents et de la Place du Village.

M. Pierre Boccard indique qu'à la rue des Lattes, une carrosserie a installé un immense panneau avec 4 spots d'éclairage très lumineux ; il se demande si elle a eu une autorisation pour cela.

Par ailleurs, **M. Pierre Boccard** relève que l'on est, ce soir, tenu à distance et désire savoir s'il y a deux poids, deux mesures car il observe que l'inauguration de Meyrin-des-Bains s'est déroulée différemment.

Ensuite, **M. Pierre Boccard** observe que des commerçants souhaitent, il y a peu, revenir travailler au marché sur la Place des Cinq-Continents et précise avoir appris que certains ont été contactés par la Commune pour venir travailler plutôt au marché de la Place du Village, mais à des horaires et des jours différents, ce qui ne convient pas aux commerçants souvent occupés ailleurs. Il souhaiterait que ces marchés puissent reprendre leurs activités normalement.

Enfin, **M. Pierre Boccard** relève qu'un article dans la *Tribune de Genève* intitulé « Meyrin à tout prix » et dans lequel le Conseil administratif est interviewé est paru récemment ; il souligne qu'il avait demandé lors de la dernière législature que le Conseil administratif cesse de communiquer par voie de presse et il considère que le Conseil administratif retombe donc dans ses vieux démons en informant la presse avant le Conseil municipal. Il souligne que certains éléments en particulier lui ont fait friser les cheveux, notamment le fait que l'on affirme que les finances sont bonnes. Il craint que cela empêche les différents groupes de construire Meyrin sereinement, sans trop endetter la Commune.

Mme Leuenberger indique que le Conseil administratif va se renseigner auprès de l'UTE concernant l'enseigne évoquée. Concernant les normes de distanciation, elle précise que l'organisation de cette séance du Conseil municipal a été un véritable casse-tête puisque les directives fédérales et cantonales n'ont eu de cesse de changer. Elle souligne que l'inauguration de Meyrin-les-Bains est la première manifestation que la Commune a organisé depuis l'entrée en vigueur des mesures de protection sanitaire et qu'après cet événement, l'on constate qu'il y a en effet des efforts à produire pour que les mesures soient plus rigoureusement appliquées et surtout respectées. Concernant la répartition des places de marché, elle observe que l'on est dans une situation où tout bouge et souligne que tous les marchés ne reprennent pas tous en même temps, d'où les ajustements nécessaires. Enfin, concernant l'article de la *Tribune de Genève*, elle souligne qu'il s'agit d'une position politique d'un exécutif communal qui souhaite partager sa posture dans la presse et elle rappelle que les conseillers municipaux sont également à même de partager librement leurs positions respectives dans la presse. Elle ajoute enfin que la communication avec la presse n'a rien de nouveau et qu'il s'agit en l'occurrence de la troisième fois que des journalistes la contactent pour qu'elle témoigne de ce que vit la Commune durant cette crise.

M. Clerc cède ensuite la parole à M. Bucher afin qu'il présente ses 4 questions.

M. Bucher désire savoir combien de « poubelles de ville » sont présentes sur le territoire de la Commune et combien (hors éco-points) et parmi celles-ci, lesquelles permettent le tri pour le recyclage (si possible au travers d'une répartition par quartier), comme celles qui sont situées aux arrêts de tram. Il désire en outre savoir quels sont les chiffres ou statistiques concernant la qualité du tri.

Par ailleurs, **M. Bucher** se demande s'il y a des projets de modification ou de rénovation de l'éclairage public en cours ou à venir sur la Commune (hors Vergers), s'il existe un plan lumière ou une charte concernant l'éclairage public sur la Commune, par rapport notamment à la sécurité des piétons et à la pollution lumineuse, à l'instar de ce qui existe en ville de Genève depuis 2009. Il souhaiterait en outre obtenir la liste des éclairages publics « décoratifs » sur la mairie, à savoir notamment à mettre en valeur le patrimoine bâti ou œuvres d'art.

Enfin, **M. Bucher** relève que, depuis de très nombreuses semaines, en réalité depuis le début du confinement, les habitants des quartiers de Champs-Frêchets et des Vergers subissent des nuisances sonores presque chaque jour, en provenance notamment du parking du Centre sportif. On parle au moins de trois catégories de nuisances qui s'entendent y compris fenêtres closes : dérapages et crissement de pneus pendant de longues minutes, ceci répété à de nombreux intervalles au milieu de la nuit ; « rave party » en plein air avec installations sonores pouvant s'entendre à plus d'un kilomètre ; hurlements et cris. Qu'on se comprenne bien, on ne parle pas seulement de quelques événements ponctuels mais de faits qui commencent souvent bien avant minuit, et continuent jusqu'à 1h, 2h, 3h, voire 4h du matin, par intermittence ou de manière continue. Selon la police municipale, de « très nombreux habitants » les ont contactés. Selon les dires de quelques habitants, aussi bien la police municipale que cantonale ont toujours répondu de manière très coopérative mais la première n'est pas disponible le soir et demande donc d'appeler la police cantonale lorsque ça se produit, et la police cantonale indique s'en occuper ponctuellement lorsqu'on l'appelle mais conseille tout de même de contacter aussi

la police municipale en journée pour qu'ils puissent traiter le problème sur le plus long terme. Il note tout de même que, depuis une semaine ou deux environ, les faits ont toujours lieu, mais de manière moins fréquente. Fin du confinement ou résultat du travail concret de la police, il ne saurait le dire. Dans tous les cas, il souhaite savoir si le Conseil administratif peut garantir aux conseillers municipaux et aux conseillères municipales, et à travers eux et elles aux Meyrinoises et Meyrinois, que toutes les mesures adéquates, proactives et volontaristes seront prises par le CA en collaboration avec les différents services de police pour que les habitants de ces quartiers puissent vivre un été sans subir des nuisances sonores au-delà du supportable.

Mme Leuenberger indique que les deux premières questions nécessiteraient, selon elle, l'engagement d'un statisticien. Concernant la dernière question, elle en comprend le sens mais estime que la seule réponse qu'elle peut donner est que l'on peut en effet affirmer que le Conseil administratif essaye de donner une tranquillité de vie dans le meilleur esprit de coopération possible et met tout en œuvre pour tendre vers ce but ; elle ne voit néanmoins pas comment répondre de manière objective à cette question.

M. Cornuz souligne que l'administration et plusieurs intervenants externes sont actuellement en train de chercher des solutions afin de répondre à ces nuisances et que ce travail se fait « aussi vite que possible et aussi rapidement que nécessaire ».

M. Bucher ne pense pas qu'il faille un statisticien pour informer sur le nombre de poubelles ou sur l'éclairage public ; il souhaiterait simplement que l'administration lui fasse un retour à ce sujet.

M. Squillaci revient pour sa part sur l'ancienne législature et désire savoir où en sont les 4 points suivants qui étaient restés en suspens et dans quelles nouvelles commissions ces points seront traités : les toilettes zone Feuillasse, cimetière et place de jeux ; la subvention pour les abonnements TPG destinés aux mineurs, la révision des critères d'adjudication des mandats ou marchés publics par l'administration ; le devenir d'éventuelles places de parking pour deux-roues dans le secteurs Vieux-Bureau / Edmond-Rochat.

Mme Lüthi indique pour sa part avoir été approchée par des habitants de Cointrin concernant le changement d'écriteau à l'entrée du village ; elle relève que l'on a omis de mentionner qu'il s'agissait d'une zone 20 ; les riverains de Cointrin souhaiteraient donc que cela soit signalé comme c'était le cas auparavant avec un panneau indiquant « zone de rencontre / 20 km/h ».

Par ailleurs, **Mme Lüthi** indique avoir constaté que, récemment, un dépôt sauvage de chariots a vu le jour à l'éco-point situé à l'intersection du chemin de Joinville et du chemin des Sapins ; elle ajoute que des gens permettent d'y mettre des déchets ; elle se demande ce que la Commune peut faire pour que cette situation ne dure pas.

M. Hartmann rappelle avoir posé une question sur le mode d'emploi du compostage lors de la dernière législature, par rapport à la petite poubelle verte ; elle relève

**Séance du 23 juin 2020
tenue en séance ordinaire**

qu'elle avait demandé à ce que l'on rende ces informations plus visibles pour la population, notamment dans les éco-points. Elle désire savoir où en est ce dossier.

* * *

M. Grognuz remercie d'avance les conseillers municipaux d'adresser au plus vite au secrétariat politique les fichiers informatiques contenant les rapports de commission et les prises de positions lues au cours de cette séance.

* * *

La séance est levée à 23h03/SPA.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 31 juillet 2020.

La 1^{ère} secrétaire :

Le président :

Esther UM

Fabien GROGNUZ